



# RAPPORT D'ACTIVITE

Groupe

EXERCICE 2017

**A.P.L.B.**  
**Associations Filles 16-24**  
**Sommaire**

**A - Rapport Moral**

---

*I - L'Association Père Le Bideau (voir document APLB)*

**II - Les Associations Filles**

▶ AISD'EMPLOI	CHARENTE .....	5
▶ LE MAILLON	CHARENTE.....	16
▶ ASSOCIATION INTERMEDIAIRE SERVICE	DORDOGNE .....	27
▶ CADILLAC ILLICO INTERIM INSERTION	DORDOGNE.....	57

**B - Rapport financier**

---

- ▶ Bilan
- ▶ Compte de résultat
- ▶ Annexe

## ASSOCIATIONS FILLES

### Quatre Associations

*Angoulême :* Association AISD'EMPLOI (Association Intermédiaire)  
Association LE MAILLON (ETTI)

*Cadillac :* A. I. SERVICE (Association Intermédiaire)  
Association Cadillac illico intérim insertion C3I (ETTI)

## MISSION

---

Fondée par l'Association Père Le Bideau pour venir en aide à des chômeurs de longue durée, chacune de ces quatre associations filles leur apporte une aide personnalisée, un soutien moral et financier propice à leur réinsertion.

## OBJECTIFS

---

Permettre à un maximum de personnes de trouver un poste en Contrat à Durée Indéterminée à la sortie de nos structures.

## MOYENS D'ACTION

---

- 1 Conseil d'Administration de 6 Membres pour : *Aisd'Emploi*
- 1 Conseil d'Administration de 6 Membres pour : *Le Maillon*

1 Sièges Social situé à Angoulême pour ces deux Associations.

- 1 Conseil d'Administration de 5 Membres pour : *A. I. de Cadillac*
- 1 Conseil d'Administration de 5 Membres pour : *C.3.I. de Cadillac*

1 Sièges Social situé à Cadillac 24130 Le Fleix.

# RAPPORT MORAL

*Aisdemploi*

Association Intermédiaire de Soutien aux Demandeurs d'Emploi

# RAPPORT D'ACTIVITE

## EXERCICE 2017



## BILAN DE L'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL 2017

**164** personnes ont été accueillies en entretiens individuels et inscrites au cours de l'année (**3 femmes et 161 hommes**)

**77** personnes ont été accompagnées et bénéficié d'au moins une mission (**0 femmes et 77 hommes**)

**47 643 heures** ont été réalisées dont **25 745 heures avec agréments**  
 par les femmes 0 h par les hommes 25 745 h

**Soit 16.09 équivalents temps plein**

**Heures effectuées par les allocataires du RSA agréés 15 210.18 h soit 59.00 %**

Après de **37 utilisateurs** dont répartition :

33	Bâtiment et TP	16 250 h	(28 137 h en 2016)
3	Industrie	9 404 h	(3 129 h en 2016)
1	Commerçant	91 h	(0 h en 2016)
	Autre catégorie	0 h	(0 h en 2016)

**4 939 heures** ont été effectuées dans le cadre des clauses d'insertion :  
 - **Bâtiment Service Charente 4 939 h**

Nombre de contrats établis : **725** Femmes 0 Hommes 725

<b>Chiffre d'affaires 2016</b>	<b>1 042 729.37 €</b>
<b>Chiffre d'affaires 2017</b>	<b>973 854.51 €</b>

**L'ACTIVITE A ASSURE 92.10 % DES RECETTES DE LA STRUCTURE, LE RESTE PROVIENT DE L'AIDE AUX POSTES FINANCES PAR L'ETAT.**

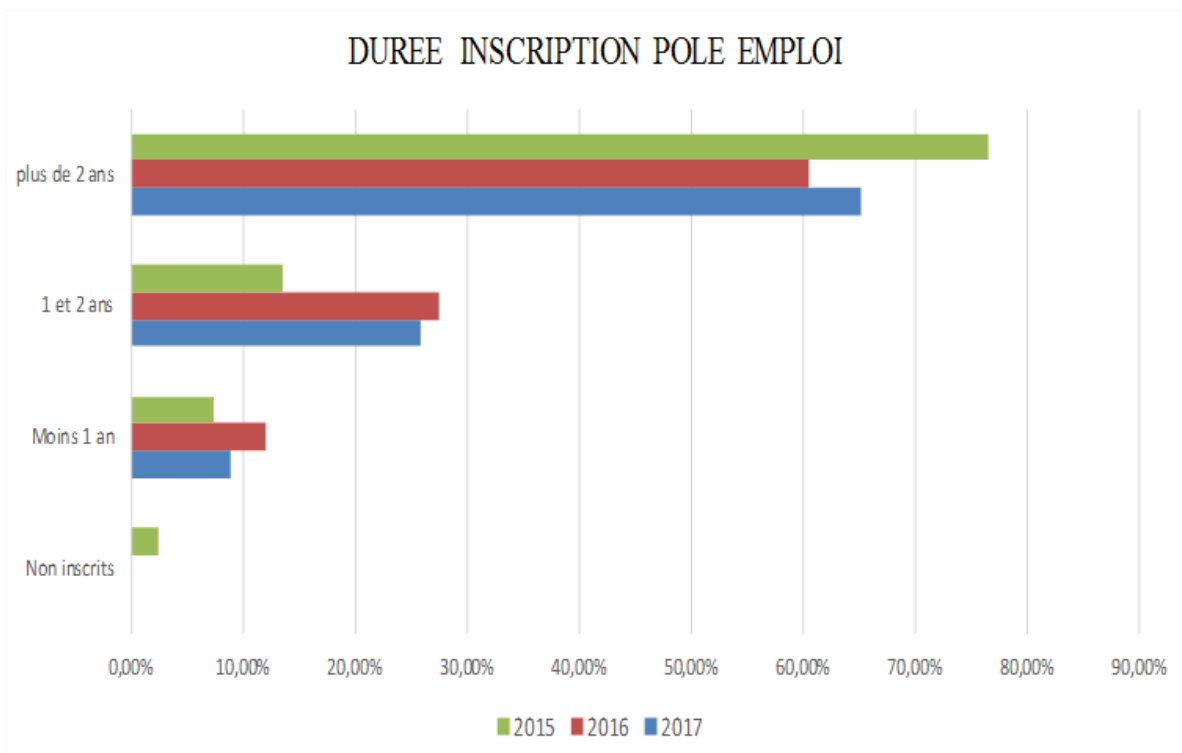
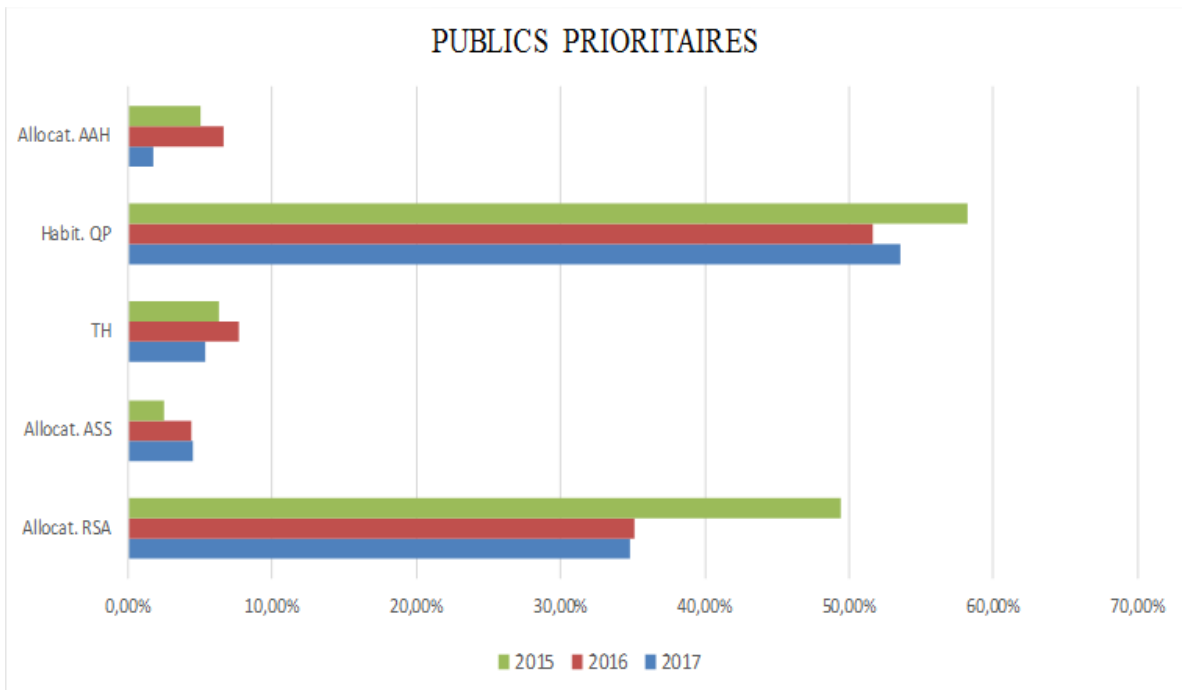
**POUR LES SALARIES AYANT EFFECTUE + DE 150 H LES SORTIES DYNAMIQUES SONT DE 82.14 %**

**63 personnes ont quitté la structure dont 46 pour un emploi ou une formation**

## BILAN DE L'ANNEE 2017

Objectifs opérationnels	Résultats	Commentaires
<u>Pour les ETTI et les AI :</u>		
Nombre de personnes mises à dispositions au cours de l'année	112	
Nombre d'heures de mise à disposition	16 818	

Caractéristiques des salariés en insertion embauchés			
Personnes embauchées ou mises à disposition	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total	
<b>Sexe :</b>			
Hommes	29	25,89%	
Femmes	83	74,11%	
<b>Tranche d'âge :</b>			
Moins de 26 ans	17	15,18%	
Entre 26 et 45 ans	52	46,43%	
Plus de 45 ans	43	38,39%	
<b>Niveau de formation :</b>			
Niveau I à III	2	1,79%	
Niveau IV	11	9,81%	
Niveau V	28	25,00%	
Niveau V bis	34	30,36%	
Niveau VI	37	33,04%	
<b>Durée d'ancienneté dans le chômage :</b>			
Demandeurs d'empl. non inscrits	0	0,00%	
Demandeurs d'empl. de moins d'1 an	10	8,93%	
Demandeurs d'empl. entre 1 et 2 ans	29	25,89%	
Demandeurs d'empl. de plus de 2 ans	73	65,18%	
<b>Publics prioritaires :</b>			
Allocat. du RSA	39	34,82%	
Allocat. de l'ASS	5	4,46%	
Travailleurs handicapés	6	5,36%	
Habitants de quartiers prioritaires	60	53,57%	
Allocat. de l'AAH	2	1,79%	





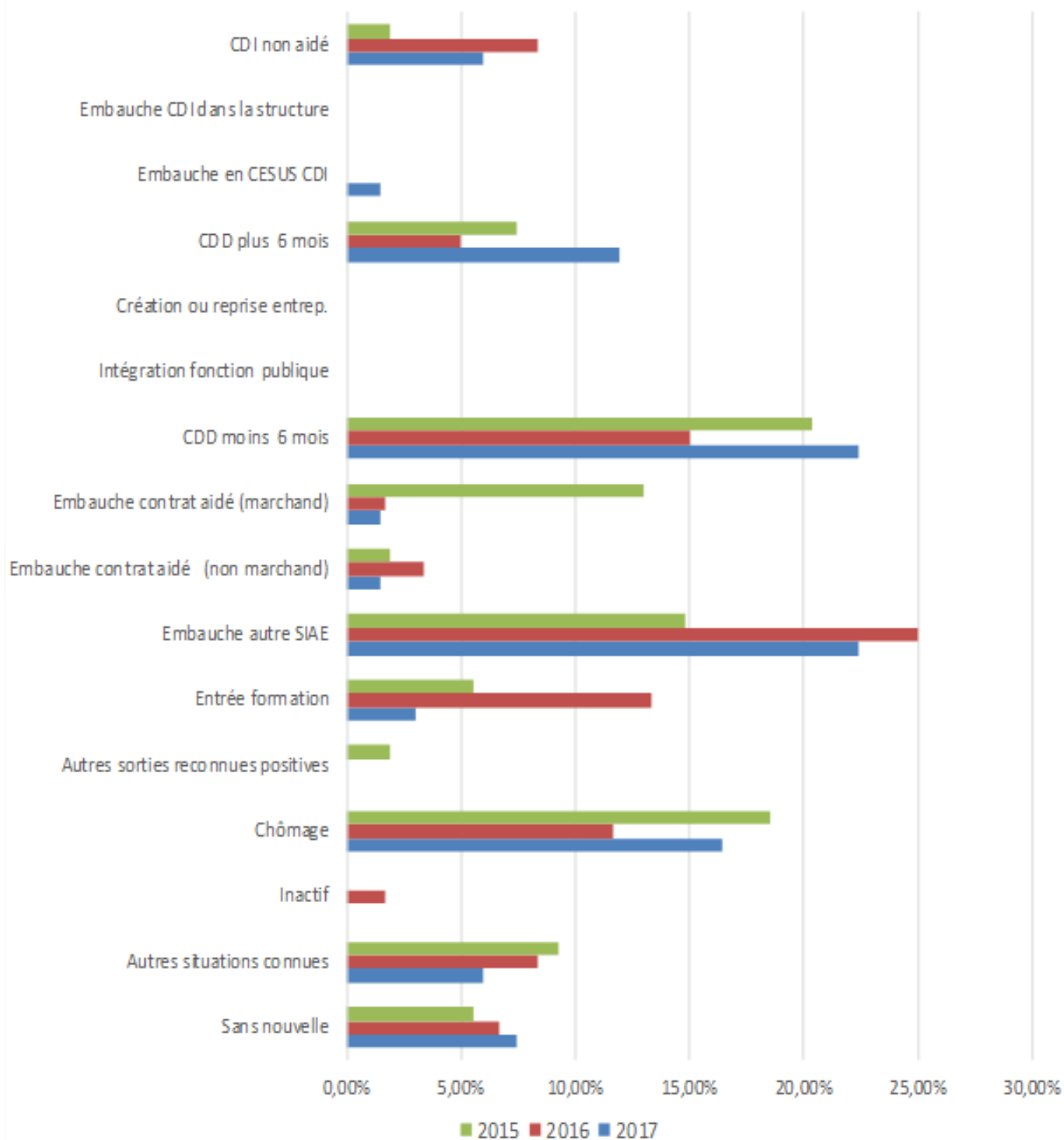
## TOTAL DE TOUS LES SALARIES SORTIS EN 2017

	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total	dont bénéficiaires du RSA	Commentaires
Total des sorties	67			
Embauche en CDI non aidé	4	5,97%	1	4 en entreprises utilisatrices
Embauche en CDI dans la structure	0	0,00%		
Embauche en CESUS CDI (préciser le nb d'heures)	1	1,49%		
Embauche en CDD de plus de 6 mois non aidé ou période d'intérim de plus de 6 mois	8	11,94%	3	
Intégration dans la fonction publique	0	0,00%		
Création ou reprise d'entreprise	0	0,00%		
Embauche en CDD de moins de 6 mois non aidé	15	22,39%	4	
Embauche en contrat aidé (secteur marchand)	1	1,49%		
Embauche en contrat aidé (secteur non marchand)	1	1,49%		
Embauche dans une autre SIAE	15	22,39%	11	dont 1 en entreprise utilisatrice
Entrée en formation	2	2,99%		
Autre sortie reconnue comme positive	0	0,00%		
Chômage	11	16,42%		
Inactif	0	0,00%		
Autre situation connue	4	5,97%	2	
Sans nouvelle	5	7,46%	2	

## RESULTATS D'INSERTION DANS L'EMPLOI ET DE SORTIES DYNAMIQUES

	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total	Commentaires
<b>Sorties dans l'emploi durable</b> (CDI, CDD de plus de 6 mois (hors SIAE et contrats aidés), création d'entreprises)	13	19,41%	
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	8	11,94%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	5	7,47%	
<b>Sortie dans l'emploi de transition</b> (CDD de moins de 6 mois et contrats aidés hors SIAE)	17	25,37%	
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	15	22,39%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	2	2,98%	
<b>Sorties positives</b> (formation, embauche par une autre SIAE, autres sorties reconnues comme positives)	17	25,37%	<b>Total des sorties dynamiques 47 personnes soit 70,15 %</b>
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	8	22,39%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	9	2,98%	

## TOTAL DES SORTIES (tous les salariés)



<b>Total des sorties dynamiques</b>	<b>2015 : 66,67 %</b>	<b>2016 : 71,66 %</b>	<b>2017 : 70,15 %</b>
-------------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

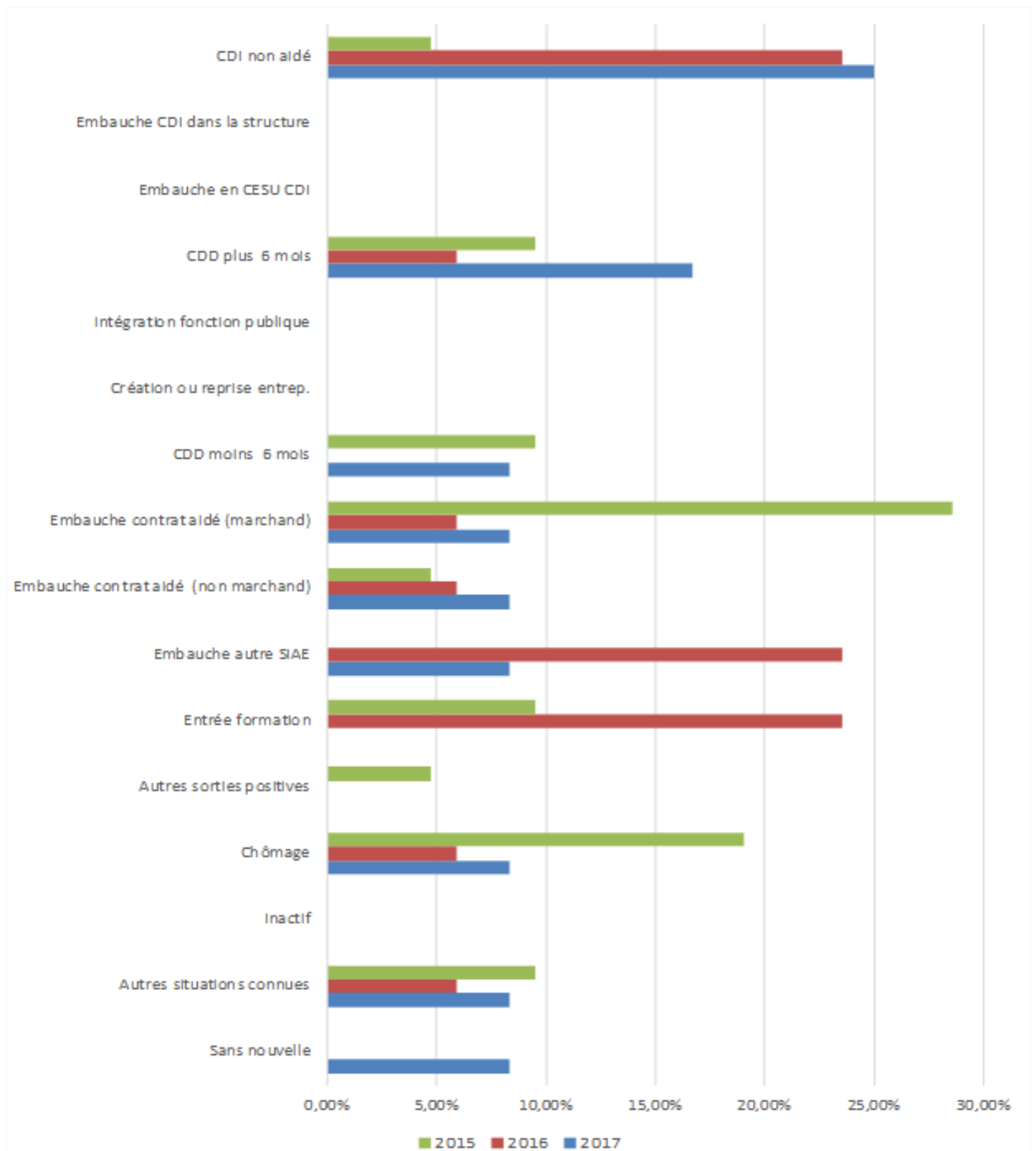
## TOTAL DES SALARIES AYANT EFFECTUE + DE 150 H SORTIS EN 2017

	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total	dont bénéficiaires du RSA	Commentaires
Total des sorties	12			
Embauche en CDI non aidé	3	25,00%	1	dont 1 en entreprise utilisatrice
Embauche en CDI dans la structure	0	0,00%		
Embauche en CESUS CDI (préciser le nb d'heures)	0	0,00%		
Embauche en CDD de plus de 6 mois non aidé ou période d'intérim de plus de 6 mois	2	16,67%	2	
Intégration dans la fonction publique	0	0,00%		
Création ou reprise d'entreprise	0	0,00%		
Embauche en CDD de moins de 6 mois non aidé	1	8,33%		
Embauche en contrat aidé (secteur marchand)	1	8,33%		
Embauche en contrat aidé (secteur non marchand)	1	8,33%		
Embauche dans une autre SIAE	1	8,33%	1	
Entrée en formation	0	0,00%		
Autre sortie reconnue comme positive	0	0,00%		
Chômage	1	8,33%		
Inactif	0	0,00%		
Autre situation connue	1	8,33%		
Sans nouvelle	1	8,33%		

## RESULTATS D'INSERTION DANS L'EMPLOI ET DE SORTIES DYNAMIQUES

	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total	Commentaires
<b>Sorties dans l'emploi durable</b>			
(CDI, CDD de plus de 6 mois (hors SIAE et contrats aidés), création d'entreprises)	5	41,67%	
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	3	25,01%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	2	16,67%	
<b>Sortie dans l'emploi de transition</b>			
(CDD de moins de 6 mois et contrats aidés hors SIAE)	3	25,00%	
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	2	16,67%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	1	8,33%	
<b>Sorties positives</b>			
(formation, embauche par une autre SIAE, autres sorties reconnues comme positives)	1	8,33%	<b>Total des sorties dynamiques 9 personnes soit 75,00 %</b>
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	0	0,00%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	1	8,33%	

## TOTAL DES SORTIES DE PLUS DE 150 H



Total des sorties dynamiques

2015 : 71,44 %

2016 : 88,23 %

2017 : 75,00%

## **PARTENARIATS AVEC LES UTILISATEURS**

Notre convention de partenariat avec l'ADSEA 86, validée par la DIRECCTE a été renouvelée le 01 Janvier 2017.

Cette convention concerne la mise en œuvre de chantiers éducatifs qui proposent à des jeunes embauchés sous contrats d'usage des petits travaux de courte durée. Pour ces jeunes scolarisés ou en rupture scolaire, il s'agit d'une première expérience en situation de travail.

- L'Association de Prévention Spécialisée (ADSEA 86) est responsable des chantiers éducatifs quelle organise, des relations avec les donneurs d'ordre, de la facturation et de la qualité du travail. Elle assure l'encadrement des jeunes et est garante des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers.
- L'Association Aisd'Emploi assume les fonctions d'employeurs, signe un contrat de prestation avec l'ADSEA, un contrat d'usage avec les jeunes, qui fera d'eux des salariés de droit commun.

Au cours de l'année 2017 :

- **29 jeunes ont bénéficié d'au moins un contrat.**
- **504 h 00 ont été effectuées.**

**Ces heures ne sont pas comptabilisées dans le total des heures d'insertion, aucun financement n'ayant été demandé par Aisd'Emploi pour cette action.**

Nous avons pu proposer à trois jeunes issus de l'ADSEA des missions de travail :

- avec **AISD'EMPLOI 44 heures ont été effectuées dans une association**
- avec **LE MAILLON 1 562 heures ont été effectuées dans l'usine Leroy Somer**

La poursuite du partenariat mis en place avec l'ITEP a permis de déléguer du personnel pour le nettoyage des bâtiments, l'entretien des espaces verts ainsi que l'emménagement des services dans les nouveaux locaux.

11 élèves de l'auto-école Aisd'Mobil ont effectué des missions pour un total de 2 417 h 00.

Ces publics qui sont éloignés de l'emploi ont effectué leurs heures en qualité d'agent d'entretien pour des remplacements auprès de l'ARU, où ils bénéficient d'un encadrement sur leur lieu de travail.

L'augmentation du nombre d'heures est aussi due à la reprise en septembre 2017 de l'activité avec le CROUS (délégation de personnel de restauration).

## **LES PARTICULIERS**

Le nombre reste stable. L'arrivée de nouveaux particuliers compensent certains départs (déménagements, entrées en maison de retraite, décès .....).

Leur nombre est passé de **113** en 2016 à **117** en 2017.

Le nombre total d'utilisateurs (associations, collectivités, entreprises, commerçants, artisans) est passé de **156** en 2016 à **164** en 2017.

### **FORMATIONS**

Salariés en insertion :

**« Entretien du cadre de vie - Repassage- Relations clients » dispensée par  
Retravailler à Angoulême. (3 jours)**

-Mme M. Aline

-Mme A.S. Farida

### **PARTENARIATS AVEC LES ORGANISMES DU TERRITOIRE**

DIRECCTE  
POLE EMPLOI  
ATOUT CHARENTE EMPLOI  
MAIRIE D'ANGOULEME

Depuis 2018

LE PLIE  
RIVES DE CHARENTE

## MOYENS HUMAINS 2017

	Poste occupé	Type de contrats de travail	ETP réalisé dans la structure	Dont ETP sur l'action
<b>Gestion - Administration (nom, prénom)</b>				
GNESUTTA Laetitia	Ag.administ.	CDI	1.00	1.00
GUIGAND Monique	Responsable	CDI	0.57	0.12
MALHOUREUX Nathalie	Ag.administ.	CDI	0.25	0.25
<b>Accompagnement social, professionnel et formation (nom, prénom)</b>				
GUIGAND Monique	Responsable	CDI	0.57	0.45
VERGNAUD Sandrine	Conseil.Insertion	CDI	0.25	0.25
<b>Nombre total de personnes</b>	4			
<b>ETP au 31/12/17</b>	4			2.07

<b>Encadrement technique et ouvrier de production hors salariés en insertion (nom, prénom)</b>				
FLAGET Alain	ouvrier polyvalent	CDI	0.91	



# RAPPORT D'ACTIVITE

## EXERCICE 2017





## BILAN DE L'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL 2017

**128 personnes** ont été accueillies en entretiens individuels et inscrites au cours de l'année **(72 femmes et 56 hommes)**

**112 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement et d'au moins une mission **(83 femmes et 29 hommes)**

**21 063 heures** ont été réalisées :

- par les personnes en insertion	<b>16 818 h</b>	soit <b>10.47 ETP</b>
- par les personnes en contrats CUI CAE	2 078 h	
- par les personnes du chantier éducatif -ADSEA	503 h	
- par notre ouvrier polyvalent en CDI	1664 h	

Par les femmes : <b>15 683 heures</b>	Par les hommes : <b>5 380 heures</b>
Heures effectuées par les allocataires du RSA	<b>6 749.96 h</b> soit <b>32.00 %</b>

Après de **164 utilisateurs**

117	particuliers	5 249 h	(4 955 h en 2016)
2	commerçants/artisans	110 h	(242 h en 2016)
9	entreprises	1 180 h	(1 514 h en 2016)
24	associations	11 425 h	(10 858 h en 2016)
9	collectivités	2 913 h	(1 445 h en 2015)
3	autres catégories	186 h	(107 h en 2016)

	Nombre de contrats établis	<b>1 457</b>	
Pour les femmes	<b>1 018</b>	Pour les hommes	<b>439</b>

**Chiffre d'affaires 2016 284 095.56 €**  
**Chiffre d'affaires 2017 321 549.86 €**

**L'ACTIVITE A ASSURE 91.00 % DES RECETTES DE LA STRUCTURE, LE RESTE PROVIENT DE L'AIDE AUX POSTES FINANCES PAR L'ETAT.**

**POUR LES SALARIES AYANT EFFECTUE + DE 150 H LES SORTIES DYNAMIQUES SONT DE 75.00 %**

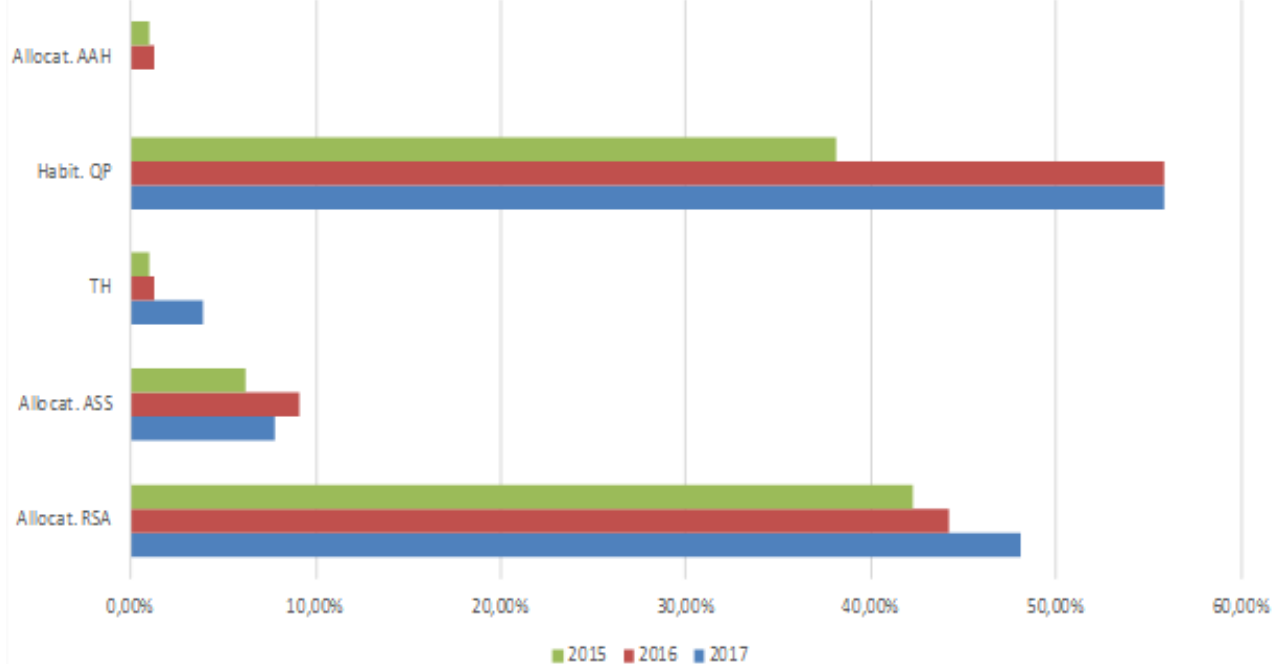
**67 personnes** ont quitté la structure dont **47** pour un emploi ou une formation

## BILAN DE L'ANNEE 2017

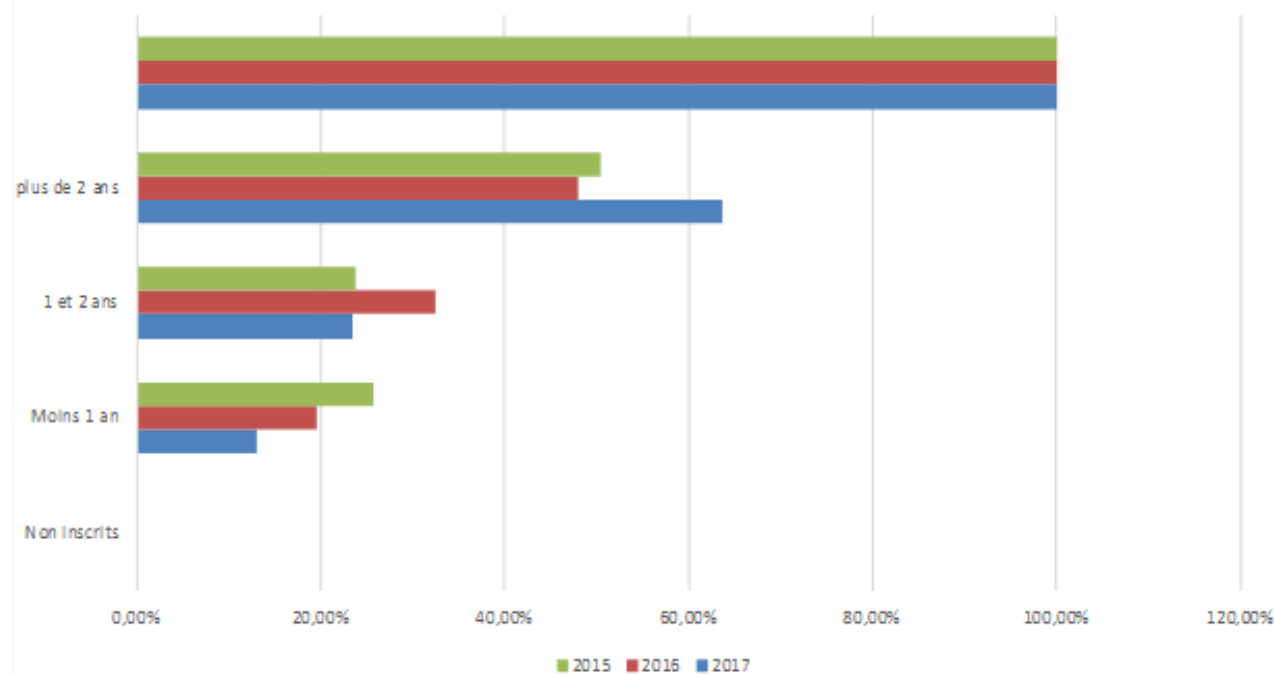
Objectifs opérationnels	Résultats	Commentaires
<b>Pour les ETTI et les AI :</b>		
Nombre de personnes mises à dispositions au cours de l'année	77	
Nombre d'heures de mise à disposition	25 745	

Caractéristiques des salariés en insertion embauchés			
Personnes embauchées ou mises à disposition	Nombre	Pourcentage par rapport au total	Commentaires
<b>Sexe :</b>			
Hommes	77	100,00%	
Femmes	0	0,00%	
<b>Tranche d'âge :</b>			
Moins de 26 ans	11	14,29%	
Entre 26 et 45 ans	52	67,53%	
Plus de 45 ans	14	18,18%	
<b>Niveau de formation :</b>			
Niveau I à III	0	0,00%	
Niveau IV	10	12,99%	
Niveau V	23	29,87%	
Niveau V bis	24	31,17%	
Niveau VI	20	25,97%	
<b>Durée d'ancienneté dans le chômage :</b>			
Demandeurs d'empl. non inscrits	0	0,00%	
Demandeurs d'empl. de moins d'1 an	10	12,99%	
Demandeurs d'empl. entre 1 et 2 ans	18	23,37%	
Demandeurs d'empl. de plus de 2 ans	49	63,64%	
<b>Publics prioritaires :</b>			
Allocat. du RSA	37	48,05%	
Allocat. de l'ASS	6	7,79%	
Travailleurs handicapés	3	3,90%	
Habitants de quartiers prioritaires	43	55,84%	
Allocat. De l'AAH	0	0,00%	

### PUBLICS PRIORITAIRES



### DUREE INSCRIPTION POLE EMPLOI



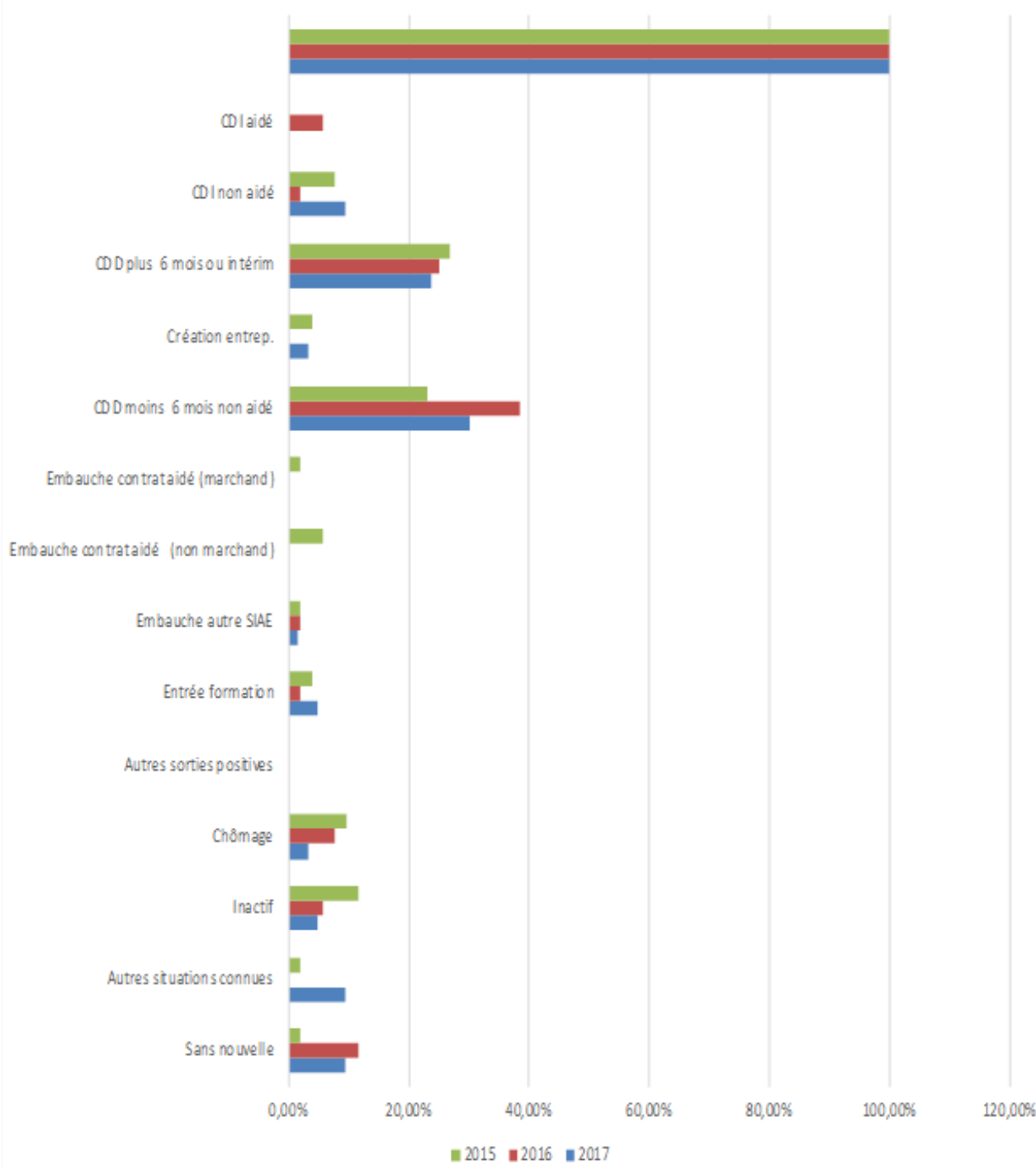
## TOTAL DE TOUS LES SALARIES AGREES SORTIS EN 2017

	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total	dont bénéficiaires du RSA	Commentaires
Total des sorties	63			
Embauche en CDI non aidé	6	9,52%	1	2 en entreprises utilisatrices
Embauche en CDI aidé	0	0,00%		
Embauche en CDD de plus de 6 mois non aidé ou période d'intérim de plus de 6 mois	15	23,82%	4	2 en entreprises utilisatrices
Intégration dans la fonction publique	0	0,00%		
Création ou reprise d'entreprise	2	3,17%	1	
Embauche en CDD de moins de 6 mois non aidé	19	30,17%	7	
Embauche en contrat aidé (secteur marchand)	0	0,00%		
Embauche en contrat aidé (secteur non marchand)	0	0,00%		
Embauche dans une autre SIAE	1	1,59%	1	
Entrée en formation	3	4,76%	2	
Autre sortie reconnue comme positive	0	0,00%		
Chômage	2	3,17%		
Inactif	3	4,76%	2	
Autre situation connue	6	9,52%	3	
Sans nouvelles	6	9,52%	1	

## RESULTATS D'INSERTION DANS L'EMPLOI ET DE SORTIES DYNAMIQUES

		Pourcentage par rapport au total	Commentaires
<b>Sorties dans l'emploi durable</b>			
(CDI, CDD de plus de 6 mois (hors SIAE et contrats aidés), création d'entreprises et intégration dans la fonction publique)	23	36,52%	
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	11	17,46%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	12	19,05%	
<b>Sortie dans l'emploi de transition</b>			
(CDD de moins de 6 mois et contrats aidés hors SIAE)	19	30,17%	
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	12	19,05%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	7	11,11%	
<b>Sorties positives</b>			
(formation, embauche par une autre SIAE, autres sorties reconnues comme positives)	4	6,34%	<b>Total des sorties dynamiques 46 personnes soit 73,03%</b>
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	2	3,17%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	2	3,17%	

### TOTAL DES SORTIES (tous les salariés)



**Total des sorties dynamiques**                      **2015 : 75,00%**                      **2016 : 75,00 %**                      **2017 : 73,03%**

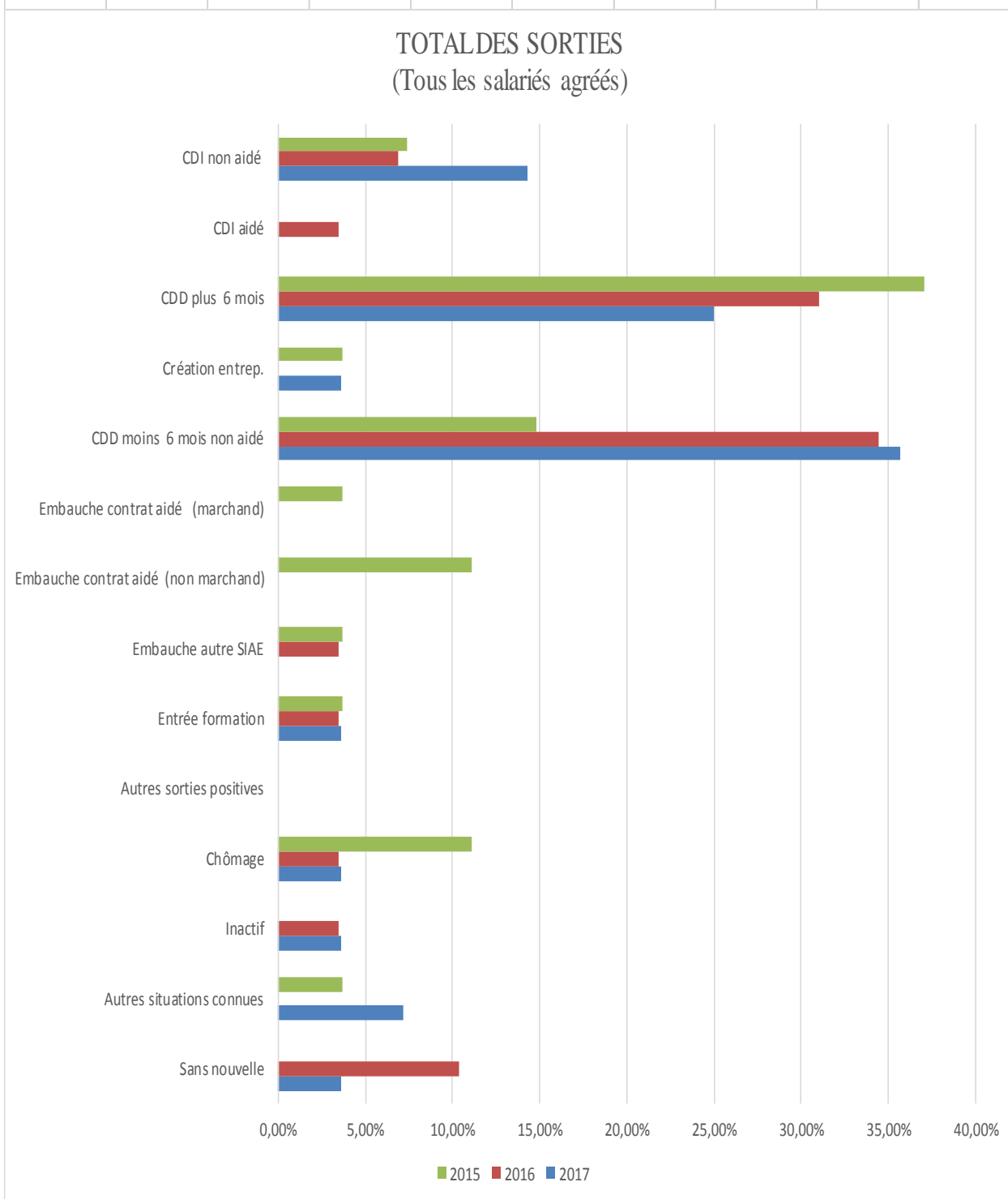
## TOTAL DES SALARIES AGREES AYANT EFFECTUES + DE 150 H EN 2017

	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total	dont bénéficiaire du RSA	Commentaires
Total des sorties	28			
Embauche en CDI non aidé	4	14,29%	1	2 en entreprises utilisatrices
Embauche en CDI aidé	0	0,00%	0	
Embauche en CDD de plus de 6 mois non aidé ou période d'intérim de plus de 6 mois	7	25,00%	2	2 en entreprises utilisatrices
Intégration dans la fonction publique	0	0,00%	0	
Création ou reprise d'entreprise	1	3,57%	1	
Embauche en CDD de moins de 6 mois non aidé	10	35,71%	5	
Embauche en contrat aidé (secteur marchand)	0	0,00%	0	
Embauche en contrat aidé (secteur non marchand)	0	0,00%	0	
Embauche dans une autre SIAE	0	0,00%	0	
Entrée en formation	1	3,57%	1	
Autre sortie reconnue comme positive	0	0,00%	0	
Chômage	1	3,57%	0	
Inactif	1	3,57%	1	
Autre situation connue	2	7,15%	1	
Sans nouvelle	1	3,57%	0	

## RESULTATS D'INSERTION DANS L'EMPLOI ET DE SORTIES DYNAMIQUES

		Pourcentage par rapport au total	Commentaires
<b>Sorties dans l'emploi durable</b>			
(CDI, CDD de plus de 6 mois (hors SIAE et contrats aidés), création d'entreprises et intégration dans la fonction publique)	12	42,86%	
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	5	17,86%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	7	25,00%	
<b>Sortie dans l'emploi de transition</b>			
(CDD de moins de 6 mois et contrats aidés hors SIAE)	10	35,71%	
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	6	21,43%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	4	14,28%	
<b>Sorties positives</b>			
(formation, embauche par une autre SIAE, autres sorties reconnues comme positives)	1	3,57%	<b>Total des sorties dynamiques 23 personnes soit 82,14%</b>
<u>Dont salariés présents moins d'un an dans la structure</u>	0	0,00%	
<u>Dont salariés présents entre un et deux ans dans la structure</u>	1	3,57%	

## GRAPHIQUES DES SORTIES 2017 (salariés ayant effectué + 150 H dans la structure)



**Total des sorties dynamiques**

**2015 : 85,19 %**

**2016 : 82,76%**

**2017 : 82,14 %**

## **FORMATIONS DISPENSEES AUX SALARIES**

### **1 - Formations suivies par les salariés permettant la poursuite de leur mission dans l'entreprise :**

#### **CONDUITE PONT ROULANT dispensée par AFPI Poitou-Charentes**

K. Likemane	L. Raphaël	R. Francis	W. Jérôme
B. Faudel	C. Vincent	D. El Bachir	D. Laurent
D. Mohamed	H. Ahmed	P. Jean Louis	

#### **TRAVAUX EN HAUTEUR/PORT DES EPI dispensée par AC2F**

O. Jalel	C. Ibrahima Sory	B. Mickaël
B. Karim	C.Pawel	S. Ali
T. Valère		

#### **FORMATION A LA CONDUITE DE PLATE FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES - dispensée par ECF**

##### **CACES 1B**

M. Erick

##### **CACES 3B**

D.F Jean-luc

M. D.F ayant le vertige, la formation a été interrompue

### **2 - FORMATION CONDUCTEUR ROUTIER TRANSPORT DE MARCHANDISES (FCO) dispensée par ECF**

L. Jonathan



Sa FIMO étant périmée et ne pouvant financer sa mise à jour, M L. ne pouvait plus exercer son métier de chauffeur routier comme il le faisait régulièrement en intérim. Il s'est présenté au Maillon en demandant un emploi de manutentionnaire. Il a effectué diverses missions pendant 2 mois environ.

Dès que nous avons eu, au cours d'un entretien, connaissance de sa situation, nous avons fait des démarches auprès du FAFTT et de l'ECF pour qu'il puisse accéder au recyclage de sa FIMO. Il a pu reprendre la route.

### **3- PERMIS B - via le CPF**

1 en cours

### **SALARIES SORTIS VERS UNE FORMATION QUALIFIANTE**

F. Guillaume	Formation de peintre à l'AFPA durée 7 mois
T Gilles	Formation conducteur transports en commun par AFTRAL (6 mois)

### **PARTENARIATS AVEC LES UTILISATEURS**

Maintien de l'activité dans le bâtiment avec BSC-FFB pour interventions sur les clauses d'insertion et missions hors clauses avec de bonnes prévisions pour 2018.

Le renouvellement de notre Contrat Cadre avec le groupe VINCI devrait nous permettre de répondre à un plus grand nombre d'heures de clauses d'insertion en 2018. Le nombre étant resté très bas en 2017.

Notre activité dans le bâtiment s'est soldée par un impayé de 18000.00 € suite à une liquidation judiciaire.

La reprise de l'activité LEROY SOMER NIDEC nous a amené à signer un Contrat Cadre pour une durée de 3 ans (2017/2020).

La reprise des missions avec cette entreprise a permis, entre autre, la délégation dans ses ateliers de 2 jeunes suivis par l'ADSEA (convention avec Aisd'Emploi). Ils ont été positionnés sur des postes correspondants à leurs formations :

- CAP chaudronnerie industrielle
- BAC PRO maintenance industrielle.

Ils ont effectué respectivement 931.00 h et 631.00 h

## PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DU TERRITOIRE

DIRECCTE  
POLE EMPLOI  
ATOUT CHARENTE EMPLOI  
MAIRIE D'ANGOULEME  
Depuis 2018  
LE PLIE  
RIVES DE CHARENTE

Parmi les prescriptions faites par Atout Emploi Charentes 11 personnes ont bénéficié d'au moins une mission pour un total de 1 933.94 h ce qui équivaut à 1.21 ETP dans l'année.

### MOYENS HUMAINS 2017

	Poste occupé	Type de contrat de travail	ETP réalisé dans la structure	Dont ETP sure l'action
<b>Gestion – Administration (nom, prénom)</b>				
MALHOUROUX Nathalie	Ag.administ.	CDI	0,25	0,25
RAYNAUD Mireille	Conseil.Insertion	CDI	0,66	0,36
<b>Nombre de personnes</b>	<b>2</b>			<b>0,61</b>
<b>Accompagnement social, professionnel et formation (nom, prénom)</b>				
MAZEL Véronique	Conseil.Insertion	CDI	1,00	1,00
RAYNAUD Mireille	Conseil.Insertion	CDI	0,66	0,30
VERGNAUD Sandrine	Conseil.Insertion	CDI	0,75	0,75
<b>Nombre de personnes</b>	<b>3</b>			<b>2,05</b>
<b>Nombre total de personnes</b>	<b>4</b>			
<b>ETP total au 31/12/17</b>				<b>2,66</b>
<b>Encadrement technique et ouvrier de production hors salariés en insertion</b>				
GUIGAND Monique	Bénévole		0,43	0,43
Gestion -Administration- Accompagnement				



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2017



AI SERVICE - 10 rue Marcel Pagnol - 24600 RIBERAC  
Tél : 05 53 90.00.68  
E.mail : [c3i.rib@orange.fr](mailto:c3i.rib@orange.fr)

AI SERVICE - 16 Place Gambetta - 24700 MONTPON  
AI SERVICE - 41 rue de la Libération - 24400 MUSSIDAN  
Tél : 05 53 80.21.22  
E.mail : [c3i.montpon3@orange.fr](mailto:c3i.montpon3@orange.fr)

AI SERVICE - 66 bis rue Alsace Lorraine - 33220 STE FOY LA GRANDE  
Tél : 05 57.41.90.80  
E.mail : [c3i.stefoy@orange.fr](mailto:c3i.stefoy@orange.fr)

Siège social : AI SERVICE - Route de Mussidan - 24130 LE FLEIX [aiscad@wanadoo.fr](mailto:aiscad@wanadoo.fr)

AI Service est une Association Intermédiaire, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ainsi que la loi n°87-39 du 27 janvier 1987 et ses décrets d'application. Depuis 1988, AI Service œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Le projet social de l'Association AI Service est d'embaucher, de suivre et d'accompagner des personnes en difficultés, agréées par Pôle Emploi, en les mettant à titre onéreux mais à but non lucratif, à disposition de personnes physiques ou morales dans la limite de 240 heures en entreprise par salarié. Ceci afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

## TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE D' INTERVENTION

*AI Service exerce son activité sur un vaste secteur rural. Les territoires d'intervention sont définis dans les agréments multiservices de l' Association Intermédiaire délivrés par la DDTEFP Dordogne (dernière avenant février 2017 sur convention pluriannuelle) en lien avec la DDTEFP Gironde :*

- pour la Dordogne, les cantons de : Ribérac, Saint Aulaye, Mareuil, Montagnier, Verteillac, Vélines, auxquels s'ajoutent depuis décembre ceux de Montpon, Villefranche de Longchat et une partie du canton de Mussidan.*
- pour la Gironde, les cantons de : Castillon La Bataille, Pujols, Sainte Foy La Grande.*

A.I. Service a obtenu l'agrément simple de services d'aide aux personnes au mois de décembre 1996 sous le numéro d'arrêté 1AQU24, déclaration effectuée le 30/12/11 sous le n° ASP349088674.

L'association intermédiaire effectue ses mises à dispositions auprès des particuliers (notamment service à la personne), des associations, des collectivités locales, des artisans, des exploitants agricoles, des professions libérales et des entreprises.

## ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT

L'équipe est composée de 6 permanents.

Le siège social d'AI Service se situe à Le Fleix 24130 avec un bureau central.

L'association disposait de deux zones d'accueil ouvertes du lundi au vendredi :

- . Sainte Foy La Grande, 33220, 66 bis rue Alsace Lorraine.
- . Ribérac, 24600, 10 rue Marcel Pagnol

Se greffent depuis novembre et décembre sur la vallée de l'Isle :

- . Montpon, 24700, 16 Place Gambetta
- . Mussidan, 24400, 41 rue de la Libération

En outre des permanences dans les Mairies de St Astier et Castillon La Bataille ainsi que dans les Maisons de l'emploi Bergerac et Périgueux sont menées compte tenu notamment des problèmes de mobilité des demandeurs d'emploi.

L'association dispose dans ses différents locaux d'ordinateurs équipés de traitements de texte, tableurs et de connexions internet haut débit.

AI Service dispose de 4 véhicules de service, d'un fourgon sur le site de Ribérac, de deux véhicules prêtés aux salariés pour des déplacements visant des entretiens, de la formation ou des missions. Une de ces voitures est un don du Conseil Départemental de Gironde.

L'association est point ressource d'AFAC24 sur Ribérac pour la location de mobylettes ; à ce jour deux cyclomoteurs et deux scooters constituent ce parc. L'association se porte caution pour les locations.

## LE PUBLIC

Le public accueilli est constitué :

- de jeunes en difficulté,
- de personnes en chômage de longue durée,
- de bénéficiaires du RSA (43 %),
- de bénéficiaires de l'ASS (4 %),
- de personnes de plus de 50 ans (30%),
- de femmes isolées,
- de personnes prises en charge au titre de l'aide sociale,
- de travailleurs handicapés (8.5 %),
- de personnes démunies de toute ressource, en rupture familiale, en état de détresse psychologique,
- de personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles en raison de leur âge, de leur comportement, de leur santé, de la précarité de leur situation matérielle.

Le rôle de la structure d'insertion ne se traduit pas simplement en termes de remise à l'emploi. En tenant compte des statistiques nationales des Association Intermédiaires il est considéré que pour 3 personnes en recherche d'emploi franchissant le seuil de l'AI pour la première fois :

- ✓ une bénéficiera rapidement d'une mise à disposition,
- ✓ une restera dans les fichiers de la structure
- ✓ une sera réorientée vers des partenaires où bien ne relève pas de l'IAE.

D'autres services complémentaires sont proposés à l'accueil :

- ✓ donner une information la plus large possible,
- ✓ orienter notamment quand l'AI ne répond pas au besoin du demandeur,
- ✓ mettre en relation vers des services d'urgence ou d'aides.

## **ORGANISATION DES PARCOURS AU SEIN DE LA STRUCTURE**

### **Modalités des prescriptions des bénéficiaires**

Les demandeurs d'emploi sont orientés vers AI Service par un partenaire social ou professionnel comme :

- le conseiller Pole Emploi,
- le référent RSA,
- les Mairies, CMS et CCAS,
- les Missions Locales (Libourne, Bergerac, Ribérac),
- les Espaces Economies Emploi,
- les SIAE,
- les chefs d'entreprises,

Dans le cas d'une prise de contact sans prescription, les personnes seront invitées suivant leur situation à rencontrer les partenaires adéquats.

### **Modalités de réalisation du bilan socioprofessionnel du bénéficiaire à l'entrée**

L'accueil est assuré du lundi au vendredi sur les différentes antennes où les personnes peuvent être rencontrées individuellement, spontanément ou sur rendez-vous. Il en est de même sur les permanences.

Lors du premier entretien le demandeur d'emploi fait connaissance avec la structure, est informé des possibilités de parcours AI, EITT, ACI, de la convention signée avec Pôle Emploi et donc de l'objectif à atteindre : une insertion durable. Il explique sa

situation sociale et professionnelle qui est mise en corrélation avec les droits relatifs à sa démarche : formation, rédaction d'un CV, orientation vers une entreprise ou un partenaire.

Un dossier d'inscription est constitué qui donne l'image de départ du parcours dans la structure et servira de point de référence dans la progression. En cas de prescription, le partenaire est averti du contact et de ses suites. Une demande d'agrément est effectuée auprès de Pôle Emploi.

### **Modalités d'organisation de l'accompagnement socio professionnel**

L'outil de travail est la mise à disposition, le demandeur devient salarié et bénéficie d'un accompagnement pendant et entre les mises à disposition.

Si le parcours professionnel est défini, il peut être réalisé en partenariat avec l'entreprise utilisatrice génératrice de contrat. Le salarié, le chargé de suivi, l'entreprise et les acteurs sociaux travaillent sur l'insertion professionnelle.

- informations sur les droits et devoirs du salarié : rémunération, ponctualité, comportement au travail, absentéisme,
- visites et contacts téléphoniques avec l'entreprise
- rencontres avec les partenaires pour le suivi de la mise à disposition,
- orientation vers la formation,
- négociation avec l'intervention de Pôle Emploi d'un contrat dans le cas d'un poste à pourvoir.

Si le projet professionnel n'est pas défini, le parcours d'insertion sera réalisé en s'appuyant sur diverses mises à disposition permettant :

- une évaluation des capacités et aptitudes au travail
- d'appréhender le comportement du salarié en situation professionnelle
- de faire découvrir des métiers

Le suivi et l'accompagnement social auprès du salarié en insertion consiste à :

- être à l'écoute et avoir une action de soutien,
- relever ensemble les problématiques faisant obstacle à l'insertion,
- mettre en avant ressources et points positifs,
- orienter vers les services ou organismes sociaux et aider dans les démarches administratives,
- informer l'acteur social de la situation professionnelle du salarié et du déroulement de sa mission,
- un suivi médical par la visite médicale du travail.



Le suivi et l'accompagnement professionnel du salarié en insertion consiste à :

- motiver et redynamiser,
- préparer à l'embauche, physiquement et moralement,
- amener sur le lieu de travail pour une première mission,
- gérer des avances sur salaire,
- aider à la planification des journées de travail : moyen de locomotion, temps de trajet, repas, garde d'enfants,
- maintenir les contacts pendant la mise à disposition en collaboration avec l'entreprise,
- libérer le demandeur en cas d'action commune avec un autre partenaire.

### **Modalité d'évaluation du travail effectué par la structure auprès des personnes accueillies (Méthodes ou outils utilisés)**

Chaque personne est suivie individuellement par un permanent bien identifié. Une évaluation à chaque étape du parcours permet de quantifier les actions mises en œuvre, les orientations menées et d'effectuer une comparaison entre la situation socioprofessionnelle du demandeur d'emploi à l'entrée et à la sortie de la structure.

Entre deux mises à disposition, le salarié :

- participe à différentes prestations Pôle Emploi (ateliers, modules de recherche d'emploi),
- est amené à rencontrer le conseiller Pôle Emploi pour faire des bilans intermédiaires,
- peut-être orienté vers des bilans de compétences.

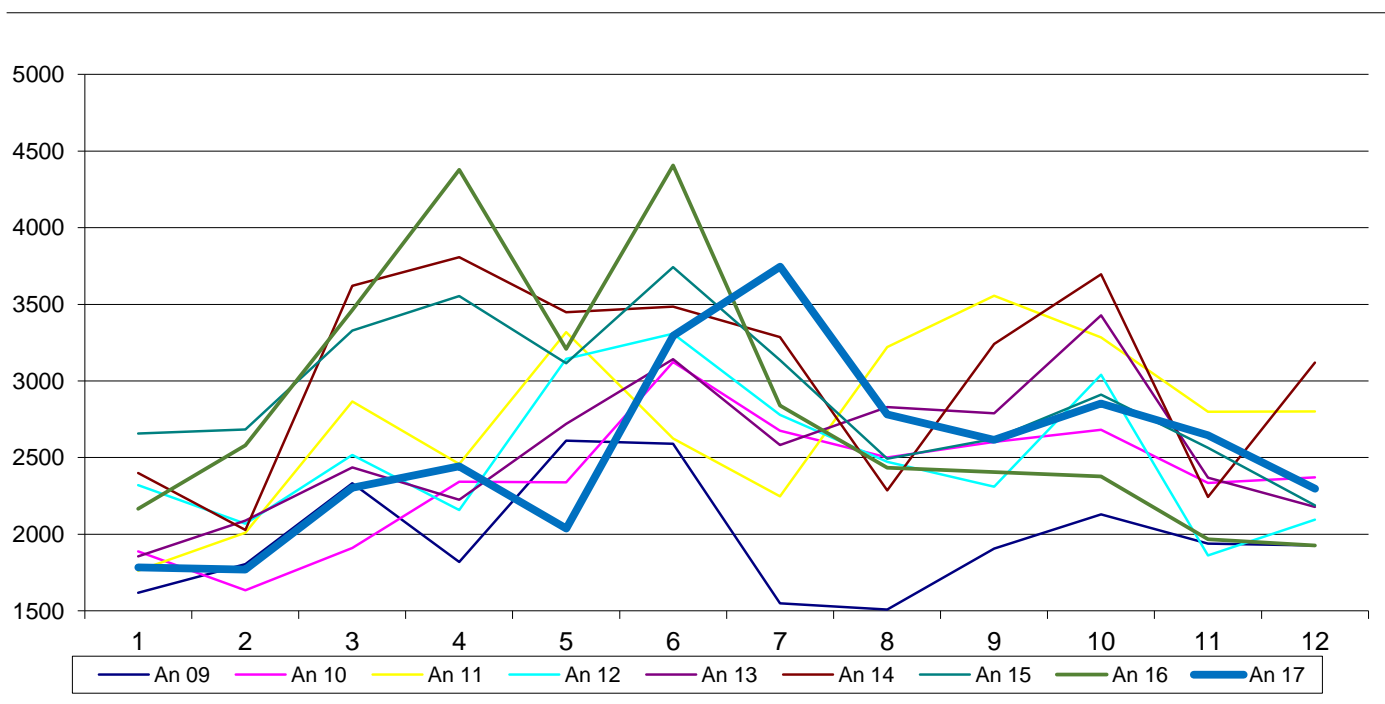
En ce qui concerne les bénéficiaires du RSA en Dordogne, un tableau de suivi a été mis en place par les techniciens du Pôle RSA afin que les services du Conseil Général puissent voir une meilleure lisibilité quant au parcours des demandeurs d'emploi au sein des SIAE.

## ACTIVITE DE MISE A DISPOSTION 2017

AI service était conventionné pour 18 postes d'insertion en équivalent temps plein (ETP).  
 Pour rappel 1 ETP en association intermédiaire équivaut à 1.607 heures annuelles.  
 Le nombre d'ETP réalisé cette année est de 19.03.

### Comparatif années précédentes :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moy	ETP
An 09	1619	1805	2333	1820	2611	2590	1549	1509	1907	2130	1940	1927	<b>23,741</b>	1978	14.77
An 10	1888	1635	1910	2342	2338	3123	2675	2500	2603	2682	2334	2372	<b>28,401</b>	2367	17.67
An 11	1763	2011	2865	2458	3318	2624	2247	3221	3556	3284	2799	2801	<b>32,948</b>	2746	20.50
An 12	2321	2069	2517	2159	3145	3309	2780	2473	2310	3040	1861	2096	<b>30,080</b>	2507	18.72
An 13	1855	2088	2435	2225	2720	3142	2581	2830	2790	3429	2368	2178	<b>30,643</b>	2554	19.07
An 14	2399	2027	3622	3807	3449	3485	3285	2287	3242	3697	2244	3120	<b>36,664</b>	3055	22.82
An 15	2657	2684	3329	3553	3117	3743	3136	2494	2622	2911	2563	2189	<b>34,998</b>	2917	21.78
An 16	2165	2580	3463	4377	3209	4406	2839	2434	2405	2377	1967	1927	<b>34,150</b>	2846	21.25
An 17	1784	1770	2304	2442	2037	3296	3745	2782	2616	2854	2645	2298	<b>30,572</b>	2548	19.03



**Palmarès sur 9 ans :** 2014, 2015, 2016, 2011, 2013, 2017, 2012, 2010 et 2009.

L'année 2017 connaît une baisse d'activité de 10.48 % par rapport à 2016 soit moins 3.578 heures.

224 salariés ont effectué 30.572 de mises à disposition en 2385 contrats auprès de 345 clients.

<b>Salariés en insertion :</b>	<b>Salaires Nets</b>	<b>264.622 €</b>
	<b>Charges Salariales</b>	<b>75.591 €</b>
	<b>Charges Patronales</b>	<b>56.297 €</b>

Pour information depuis 2009, date de mise en service de notre logiciel métier, AI Service a touché 1.143 clients et fait travailler 1.146 salariés.

## SALARIES 2017

Nombre	Hommes		Femmes		Total	
Ribérac	35	15,63	45	20,09	80	35,71
Vallée de l'Isle	4	1,79	8	3,57	12	5,36
Vélines, Ste Foy	59	26,34	73	32,59	132	58,93
	<b>98</b>	<b>43,75</b>	<b>126</b>	<b>56,25</b>	<b>224</b>	
moins de 26 ans	27	12,05	16	7,14	43	19,20
26 à 49 ans	47	20,98	66	29,46	113	50,45
50 à 59 ans	21	9,38	32	14,29	53	23,66
plus de 59 ans	3	1,34	12	5,36	15	6,70
RSA	43	19,20	53	23,66	96	42,86
<i>dont Dordogne</i>	20	8,93	27	12,05	47	20,98
Travailleurs handicapés	10	4,46	9	4,02	19	8,48
Niveau Licence		0,00	2	0,89	2	0,89
Niveau BTS	6	2,68	4	1,79	10	4,46
Bac ou Niveau Bac	4	1,79	4	1,79	8	3,57
Bac Pro	4	1,79	4	1,79	8	3,57
Niveau Bac	8	3,57	5	2,23	13	5,80
CAP BEP	21	9,38	41	18,30	62	27,68
niveau CAP BEP	25	11,16	25	11,16	50	22,32
formation 1 an au plus		0,00	5	2,23	5	2,23
Scolarité Obligatoire	28	12,50	36	16,07	64	28,57
Non renseigné	2	0,89		0,00	2	0,89

Les bénéficiaires du RSA représentent 37,25% des heures effectuées (34% en 2016)

Heures	Hommes		Femmes		Total	
Ribérac	5871,07	19,20	6184,43	20,23	12055,50	39,43
Vallée de l'Isle	28,00	0,09	364,42	1,19	392,42	1,28
Vélines, Ste Foy	6052,00	19,80	12071,44	39,49	18123,44	59,28
	<b>11951,07</b>	<b>39,09</b>	<b>18620,29</b>	<b>60,91</b>	<b>30571,36</b>	

118 salariés n'avaient jamais travaillé par l'intermédiaire de l'AI soit 52,67%

155 salariés sont présents depuis 2016 soit 63,52%

33 étaient présents depuis au moins 2013 soit 14,73%, 10 sont sortis de la structure.

Salariés par tranche d'heures travaillées	Hommes	Femmes	Total	%
Plus de 750 heures	4	3	7	3,13
<i>Dont entrés au 2ème semestre</i>	0	0	0	
Entre 410 et 750 heures	4	9	13	5,8
<i>Dont entrés au 2ème semestre</i>	2	0	2	
Entre 150 et 410 heures	18	30	48	21,43
<i>Dont entrés au 2ème semestre</i>	3	4	7	
Moins de 150 heures	72	84	156	69,64
<i>Dont entrés au 2ème semestre</i>	27	40	67	
	<b>98</b>	<b>126</b>	<b>224</b>	

Sur les 224 salariés de 2017, 156 ont travaillé moins de 150 heures soit 69.64% : (59.25% en 2016,

- 51 avaient déjà travaillé par notre intermédiaire précédemment (32.69%)
- 16 ont commencé au 1<sup>o</sup> trimestre (10.25%), 22 au 2<sup>o</sup> trimestre (14.10%), 19 ont commencé au 3<sup>o</sup> trimestre (12.17%) et 48 au 4<sup>o</sup> trimestre (30.76%).

Sur les 224 salariés 48 ont travaillé entre 150 et 410 heures (maxi un quart temps) dont 44% n'avait pas été salarié en 2016.

13 ont travaillé de 411 à 750 heures soit 6.7% dont les deux tiers étaient déjà salariés en 2016 et près de la moitié en 2015.

7 ont travaillé plus de 750 heures soit 3.13%, la totalité étaient présents l'année dernière. Deux étaient là en 2015.

## SORTIES DE PUBLIC 2017 : 81.40%

	Hommes	Femmes	Total	%
CDI Temps plein	2	5	7	16,28
Installé à son compte	1	1	2	4,65
CDD ou intérim >=6mois	2	3	5	11,63
Fonction publique	1		1	2,33
	6	9	15	34,88

Contrat aidé secteur marchand	1		1	2,33
Emplois avenir			0	0
CDD ou intérim <6mois	12	2	14	32,56
	13	2	15	34,88

Formation pré-qual ou qual		2	2	4,65
Autre structure IAE			0	0
CAE < 6 mois		1	1	2,33
Logique de parcours, intérim		2	2	4,65
	0	5	5	11,63

Sorties salariés > 3 mois non positives	5	3	8	18,60
---	---	---	---	-------

<b>Total des sorties</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>43</b>	
--------------------------	-----------	-----------	-----------	--

*A noter dans les sorties durables : 1 personne en CESU qui augmente par ailleurs son temps de travail en entreprise. 1 salarié non comptabilisé car après une activité de 66 heures et un refus de l'agrément Pôle Emploi un CDD a été trouvé avec l'Utilisateur.*

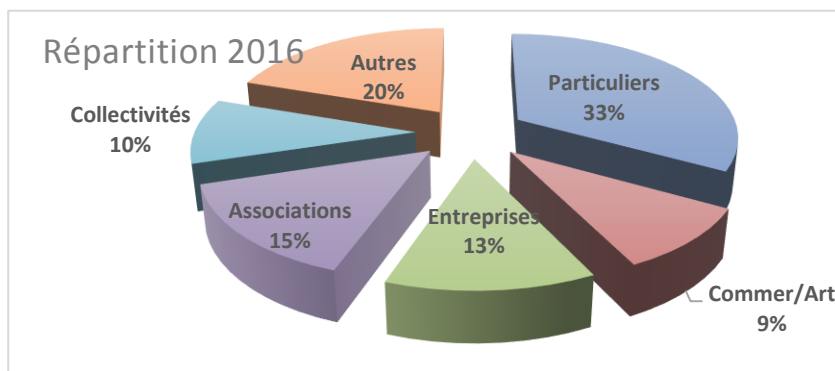
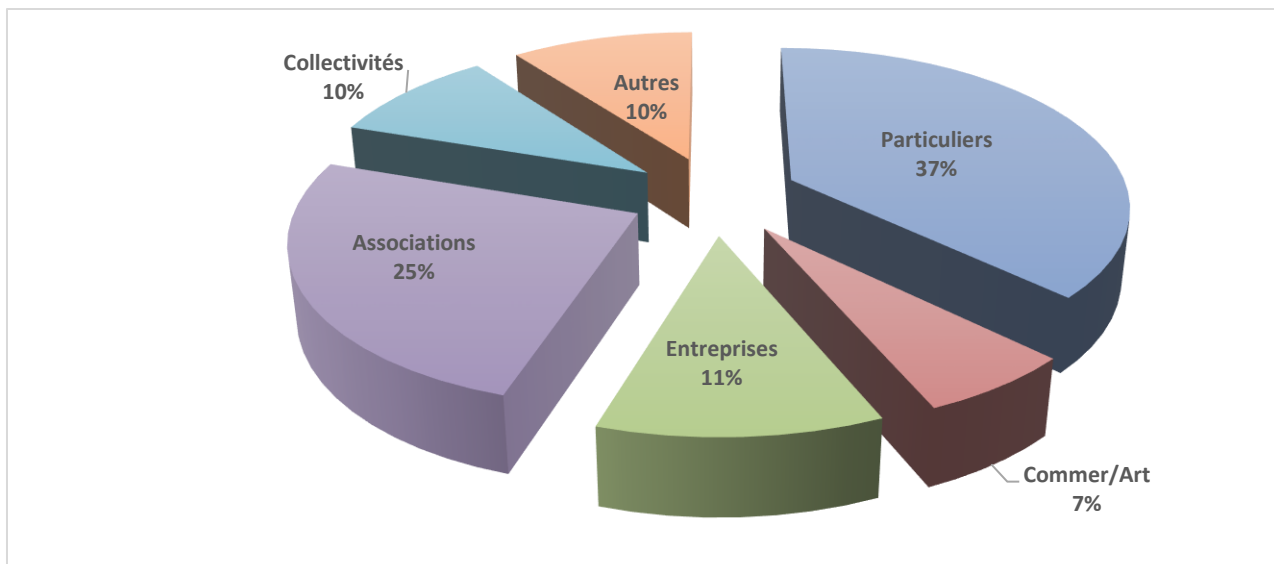
**A noter dans les sorties de transition :** 2 personnes en contrat aidé non comptabilisées car le temps de travail dans l'AI a été inférieur à 150 heures, et 8 personnes non comptabilisées car leur temps de travail est inférieur à 150 heures et enchainent un parcours ETTI.

**A noter dans les sorties positives :** 3 personnes non comptabilisées car leur temps de travail est inférieur à 150 heures et enchainent une formation. Exemple 1 salarié formation chaudronnier

**A noter dans les sorties négatives :** 6 personnes non comptabilisées car leur temps de travail est inférieur à 150 heures.

## CLIENTS 2017

345 clients en 2017 (alors que 348 ont été comptabilisés sur toute l'année 2016) en 2385 contrats de missions.



L'année 2017 connaît une baisse d'activité de 10.48 % par rapport à 2016 soit moins 3.578 heures.

122 clients n'ont pas renouvelé avec l'AI représentant 8018 heures, 66 n'avaient fait travailler l'AI que 10 heures au plus et 11 d'entre eux comptabilisaient plus de 100 heures.

Un seul client représentait à lui seul 4.254 heures (exploitation viticole).

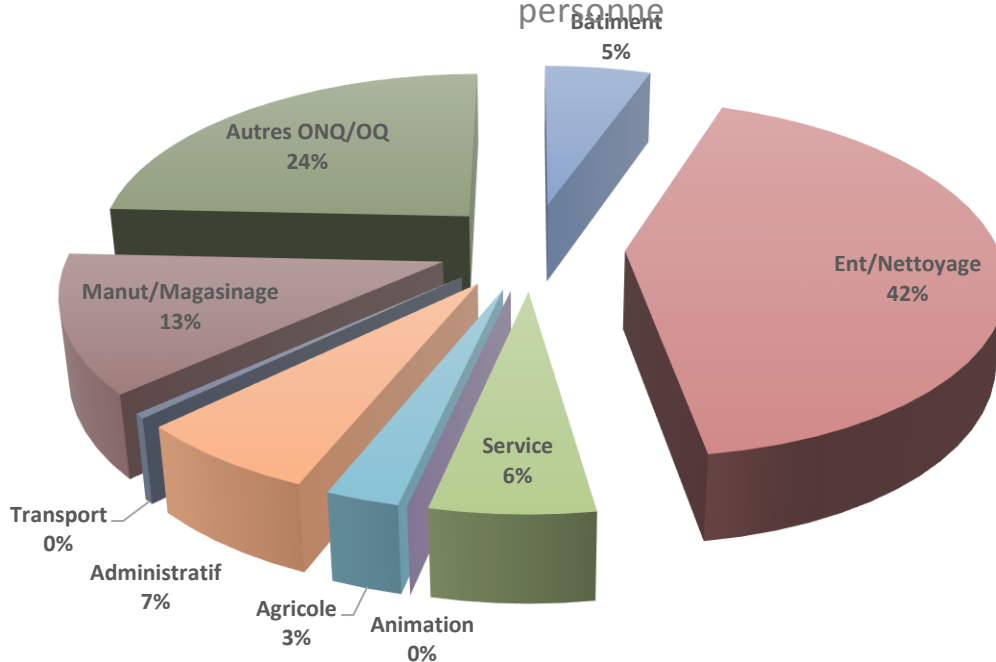
119 clients sans activité l'année précédente (dont 90 particuliers soit 76%) contre 84 en 2016. Ils ont réalisé 6.212 heures soit 20,31 % de l'activité (mais deux ont réalisé 2.548 heures).

89 n'avaient jamais utilisé les services de l'AI ou pas depuis 10 ans.

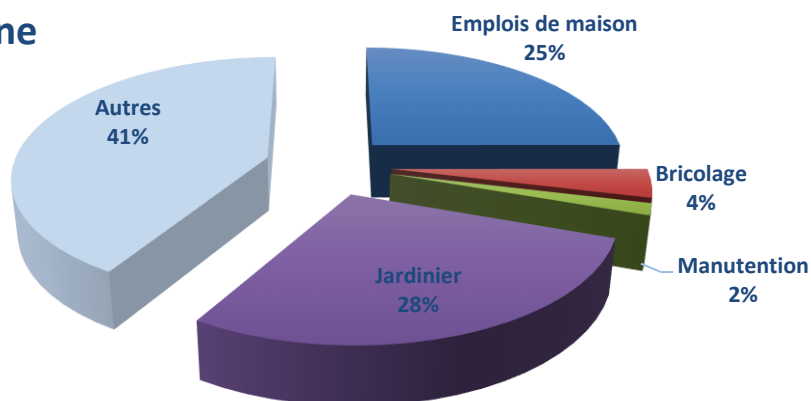
30 anciens clients ont fait appel à AI Service.

259 clients particuliers pour 11.327 heures de mise à disposition, chiffre stable.

Ventilation par type d'emploi hors collectivités et service à la personne



### Focus Service à la personne



Si l'AI a su s'affranchir du problème des 240 heures en entreprise pour ses salariés en insertion grâce à la poursuite des parcours au sein de l'EITT C3I, elle reste sous la menace concurrentielle du travail temporaire classique qui n'hésite pas à stigmatiser le public en insertion et à baisser ses prix.

Dans le domaine du service à la personne, le développement du marché voit la création de structures plus ou moins viables. Le caractère rural du territoire de AI service préserve de manière temporaire son activité. Déjà, le Chèque emploi service universel demeure un concurrent redoutable.

Mise à part les conventions signées avec le conseil Général de Gironde il n'y a pas de chantiers «clausés» sur le territoire de l'AI.

### **FOCUS SUR LES COLLECTIVITES**

Sur le tableau ci-dessous, les cinq dernières années représentent l'activité de 2013 à 2017 (en jaune l'antenne de Ribérac)

	Dép.	Heures / 5 ans	%	Heures 2017	%
MAIRIE DE ST ANTOINE DE BREUILH	24	1079,50	6,55		0,00
MAIRIE DE CERCLES	24		0,00		0,00
MAIRIE DE COUTURES	24	37,50	0,23		0,00
MAIRIE DE DOUCHAPT	24		0,00		0,00
MAIRIE DE GOUT	24	34,00	0,21		0,00
MAIRIE DE PORT STE FOY	24	3351,50	20,34	496,75	17,00
CC PAYS RIBERACOIS	24	175,00	1,06	60,00	2,05
<b>Total Dordogne</b>		<b>4677,50</b>	<b>28,39</b>	<b>556,75</b>	<b>19,06</b>
MAIRIE DE CAPLONG	33	684,42	4,15	172,00	5,89
MAIRIE DE CASTILLON	33	63,00	0,38		0,00
MAIRIE DE LA ROUILLE	33	288,50	1,75	100,00	3,42
MAIRIE DE MOULIETS	33	12,00	0,07	12,00	0,41
MAIRIE DE STE FOY LA GRANDE	33	29,50	0,18		0,00
MAIRIE DE ST MAGNE	33	1745,00	10,59	251,50	8,61
CDC DU PAYS FOYEN	33	807,75	4,90	385,00	13,18
CDC DE CASTILLON PUJOLS	33	182,20	1,11	95,50	3,27
CONSEIL GENERAL DE GIRONDE	33	7985,33	48,47	1349,00	46,17
<b>Total Gironde</b>		<b>11797,70</b>	<b>71,61</b>	<b>2365,00</b>	<b>80,94</b>
<b>Total Général</b>		<b>16475,20</b>		<b>2921,75</b>	

Les mairies de Saint Antoine de Breuilh et de Sainte Foy la Grande ont été pendant de très nombreuses années des partenaires de l'AI.

Sur tout le territoire d'intervention de l'AI et en 5 ans, une soixante de personnes ont été en mission sur des postes comme : agent d'entretien, femme de ménage, ouvrier d'exécution, aide cantine scolaire, surveillance de la cantine, de la garderie, soutien scolaire, aide aux devoirs, animatrice (petits enfants), agent d'accueil.

AI Service en partenariat avec les Associations Intermédiaires de Gironde a répondu à l'appel d'offre du Conseil Général de Gironde concernant le nettoyage des MDSI. Depuis 5 ans ce marché est en place et l'AI sur les périodes des vacances effectue les remplacements.



Depuis septembre 2011, le Conseil Général de Gironde fait appel aux AI du Département 33 par le biais d'une convention « qui a pour objet la mise à disposition de personnel dans les collèges Girondins, affectés à des missions techniques comparables à celles exercées par les Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement » sur les postes :

- d'agent d'entretien et de restauration en collège
- d'agent polyvalent de maintenance en collège
- d'agent de restauration en collège

Cette action est engagée pour AI Service depuis la rentrée 2012. Elle concerne en 2016/2017 deux collèges avec la mise à disposition de demandeurs d'emploi RSA. Ces deux opérations, MDSI et collèges ont mobilisé 39 salariés différents en 7 ans.

## **FORMATION**

**Qualification des salariés en insertion** : Trois salariés en insertion se sont formés en PRF, avec Pôle Emploi... mais pas avec Agefos notre OPCA.

2 femmes : une CAP cuisine l'autre SST

1 homme : livreur VL

**Formation des permanents** : Logiciel métier GTA, suivi des informations juridiques.

## **QUELQUES INDICATEUR D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

**10 personnes**                      **Accession à un logement**

Aide à la recherche logement auprès d'agences immobilières, HLM, Mairies / Info CAF simulation d'aide APL/ FSL Préparation de dossier, attestations.

**16 personnes**                      **Obtention d'un moyen de déplacement**

- organisation de co-voiturage entre intérimaires
- transports aller fait par l'Association et organisation pour le retour en covoiturage
- prêt de vélo et prêt de véhicule, demande de remboursement d'achat de pneus,
- Info sur les aides du Fastt et Auto du Cœur diffusion de l'information
- avance de salaire pour achat de carburant...avant le démarrage de la mission
- Demande de prêt au resto du Cœur / à l'ADIE pour achat véhicule

**31 personnes**                      **Formation aux savoirs de base**

Tests hygiène et sécurité pour possible entrée en usine agro-alimentaire

**6 personnes            Inscription dans une démarche de soins**

- Orientation vers le Médecin du CG 33 et du psychologue du CG
- Visite médicale spécifique auprès de notre médecin du travail

**10 personnes            Permis de conduire**

- Orientation vers la plateforme de mobilité.
- Démarche auprès du FAsTT pour aide au Permis B
- 5 prescriptions pour action l'auto-école solidaire
- Réactivation du passage du Permis.( demande en préfecture)

**9 personnes            Prise en charge de la problématique surendettement.**

**8 personnes            Résolution de problèmes de garde d'enfants.**

**32 personnes            Rupture d'un isolement social avéré (proposition de loisirs, sorties...)**

- la première mission avec l'AI et tout ce qui en découle : proximité, disponibilité et écoute des permanentes...
- affichage, transmission info des animations locales
- proposition de participation au forum pour l'emploi

**Poursuite du parcours - mise en place de prestations d'accompagnement de plus d'un mois avec un partenaire insertion (Cap Emploi, PLIE, CIVIS...)**

**2 personnes            Prise en charge de la problématique justice.**

Suivi et attestation de présences pour le jugement au tribunal et suivi SPIP

Action diverses et entretiens lors d'enquêtes Sociales ou judiciaires

**224 personnes            Facilitation de l'accès aux droits ou la réalisation des démarches administratives.**

- appel de nos postes téléphoniques, recherches et/ou démarches sur nos postes informatiques
- information sur législation du travail
- accès droits CMU CMUC, complémentaire santé, droits couverture sociale générale lorsque assez d'heures travaillées, mutuelle de l'association
- aide au dossier surendettement, appels à la banque de France
- inscription ou ré Pôles emploi, pointage, règlement litiges indû. indemnisation, ouverture droits PE,
- Contacts divers pour les dossiers Pôles emploi -
- demande de rendez-vous pour voir les conseillers ou dans le cadre de transfert de pièces par mail pour faciliter l'échange d'informations
- orientation vers le PASS Permanence d'Accès aux Soins de Santé

- . mise à disposition et affichage d'informations sur la santé de l'INPS (flyers, affiches....)
- . visite médicale du travail
- . aide à la RQTH
- . mutuelle.

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

- **Depuis 2007**, AI Service est signataire d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Gironde dans le cadre du suivi des bénéficiaires du RSA portant sur 9 phases de diagnostic et 5 parcours professionnels individualisés : montant de la convention 5.800 euros.
- Une permanente en contrat CAE a été définitivement embauchée en CDI au premier juillet.
- **Tutorat** pour le repérage des métiers services à la personne.
- Une réponse commune avec 3 autres AI de Dordogne et l'Etti C3I a été construite pour répondre à l'appel d'offre de Dordogne Habitat sur le remplacement des personnels : malheureusement la proposition a été **non retenue** pour un centième sur le coefficient de facturation.
- Une réponse commune avec d'autres AI de Gironde a été construite pour répondre à l'appel d'offre de Gironde Habitat sur le remplacement des personnels techniques : la proposition a été **retendue**.
- AI Service est adhérente à l'UNAID33 et UDAI24, réseaux départementaux des AI des Gironde et de Dordogne, ainsi qu'à AINA réseau régional des AI et l'UNAI réseau national. AI Service est adhérente à INAE le réseau des SIAE de nouvelle aquitaine.

L'association participe aux différentes manifestations de ses réseaux : rencontres, CA pour certaines, Assemblées générales, groupes de travail, échanges, ...

AI Service est adhérente du collectif CORIDOR depuis juillet 2017.

- Depuis octobre 2015, AI Service porte sur le Ribéracois l'atelier chantier d'insertion Atelier Périgord Vert.
- Ouverture de l'activité de l'AI sur la Vallée de l'Isle et depuis à peine 2 mois :

20 clients ont été inscrits, 12 ont déjà eu recours à nos missions pour 378 heures, 16 demandeurs d'emploi inscrits (4 hommes 12 femmes).

**La création commune d'une activité / d'un service**

Lorsque les deux partenaires ont des objectifs fortement convergents, il peut y avoir le projet de développer une réponse à un besoin non satisfait en créant une structure d'insertion qui sera accompagnée dès sa création par les deux partenaires pour la mise en œuvre des moyens techniques, organisationnels et financiers. Il s'agit d'un niveau de partenariat pérenne qui intègre fortement les deux partenaires à l'origine du projet.

# ATELIER DU PERIGORD VERT

## ATELIER CHANTIER D'INSERTION SUR LE RIBERACOIS

Les SIAE ont un poids important dans l'économie française, et créer une entreprise dans ce secteur a du sens. Les opportunités de développement sont encore nombreuses.

Les SIAE qui réussissent savent doser l'équilibre social / économie. Les facteurs clés de succès sont « performance commerciale, taille suffisante et solidité financière »

**Sébastien Desitter, Expert-comptable, Commissaire  
aux comptes,  
In Extenso Rhône-Alpes**



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

### Note de conjoncture

*Selon les chiffres de l'Insee Aquitaine parus dans Sud-Ouest du 16 mars, dans le classement des 275 communes de plus de 2000 habitants, Ribérac arrive 25<sup>ème</sup> par rapport aux taux de couverture par le RSA des personnes de moins de 65 ans avec 15%.*

Faiblement industrialisé le Ribéracois est un zone présentant des difficultés à insérer des personnes ayant des faibles niveaux de compétences.

Les PME sont fragiles et recrutent principalement en surcroît d'activité, des personnes présentant des compétences et expériences significatives dans leurs secteurs d'activités.

Les publics en insertion sur le Ribéracois présentent des caractéristiques qui sont de plus en plus difficiles à gérer la ruralité est une explication, mais pas uniquement.

Isolement social, manque de mobilité, précarité financière se mêlent.

*... Sur le Nord-Dordogne l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi qui s'était ralentie en 2012 s'est accélérée en 2013 et présente un des plus hauts taux d'évolution. C'est le chômage des 50 ans et plus qui s'est très fortement aggravé (+18%) ...*

*... L'observation de la cartographie de l'offre de formation renvoie l'image d'un bassin de formation fortement concentré sur l'agglomération périgourdine : la majorité des établissements recrutant sur la zone y ont leur siège. Tous niveaux et voies confondus, l'essentiel des spécialités de formation est représenté...*

*... En zones rurales périphériques, les besoins en compétence (limitée le plus souvent au niveau V) suggèrent à la Formation Professionnelle Continue un rôle d'ajustement, axé sur l'adaptation des compétences à l'emploi et adossé à une politique d'orientation professionnelle active de la main d'œuvre disponible vers des spécialités et des métiers peu attractifs offrant des opportunités (service aux personnes, agriculture, artisanat, industries)...*

**Traits de Territoire sur la relation Formation - Emploi 2013**  
**REGION AQUITAINE**  
**Zone d'Animation Territoriale - Nord-Dordogne (Parution juin 2014)**

## **Objectifs généraux de l'atelier chantier d'insertion :** **Atelier Périgord Vert**

- 1) Accompagner des personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, pour les aider à retrouver une stabilité personnelle, un statut social propre à favoriser leur réinsertion professionnelle, un emploi.
- 2) Développer l'employabilité en réalisant une activité dans une organisation de travail, en repérant les savoirs être et les savoir-faire professionnels transférables au moyen d'un accompagnement renforcé et en intégrant, si possible, une démarche de validation des acquis de l'expérience professionnelle.

**Dans le souci de répondre au mieux à ces objectifs et aux besoins du territoire, la création d'une nouvelle structure adaptée aux difficultés de cette zone géographique et en lien avec l'existant est devenue indispensable pour accompagner les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi durable. Cela a été fait fin 2015 avec la création de l'atelier chantier d'insertion, Atelier Périgord Vert, porté par l'Association Intermédiaire AI Service.**

Cet ACI, basé route de Royan à Ribérac, a accueilli depuis sa création en novembre 2015, trente-sept demandeurs d'emploi, la plupart bénéficiaires du RSA.

Il est conventionné depuis 2016 pour 8 équivalents temps plein.

### **Projet d'insertion de l'Atelier Périgord Vert**

L'accompagnement des personnes en difficultés d'insertion sociales et professionnelles doit prendre en compte la globalité des problématiques faisant obstacle à une insertion réussie: difficultés matérielles, psychologiques et sociales.

L'ACI met en place un accompagnement individualisé sur les volets "insertion sociale" et "insertion professionnelle".

La construction des parcours d'insertion se décline suivant plusieurs étapes

- La construction, et/ou vérification, et/ou validation du projet professionnel du salarié
- La mobilisation du salarié sur son projet professionnel par des entretiens individuels et collectifs au cours du contrat
- Des actions complémentaires facilitant l'employabilité
- Mise en œuvre d'action de formation

Le support d'activité choisi au démarrage de l'atelier était le démantèlement de moteurs de véhicule hors d'usage (VHU). Notamment pour des motifs économiques, le champ d'action s'est élargi aujourd'hui à tous matériels mis au rebut.

Une grande partie de l'année s'est axée sur le démantèlement de câbles ERDF dont le cœur est en aluminium. Pour cela l'atelier s'est réparti en nouveaux postes de travail : découpe, tri, dénudage. Ce redéploiement a été en partie aidé par financement Direccte Dordogne.

L'ACI reçoit sur son site les matériels hors d'usage, il les démonte et trie les matériaux par type afin que ceux-ci soient redirigés vers les filières de recyclage.

Ce support offre des spécificités professionnelles particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins tels que :

- travail en équipe,
- méthodologie et rythme de travail,

avec des caractéristiques valorisantes comme l'utilité environnementale et l'utilisation de matériels de précision.

### **Le recrutement et la mise en situation de travail**

Le projet s'adresse aux demandeurs d'emploi les plus touchés par le chômage : personnes percevant les minimas sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, personnes reconnues travailleur handicapé, etc...

Les offres d'emploi sont déposées à Pôle Emploi.

Le recrutement est réalisé conjointement par la structure employeur, les référents insertion du Conseil Départemental de la Dordogne, Pôle Emploi, la mission locale et autres prescripteurs.

- Information collective : Présentation de l'action
- Entretiens individuels
- Sélection des candidats entrants avec les référents insertion

Entrée des salariés sur le Chantier (par l'ASP):

- Présentation de la Structure
- Livret d'accueil et planning
- Charte d'engagement
- Agrément Pôle Emploi
- Signature du CDDI, le contrat initial est de quatre mois, pour une durée de 20 heures hebdo. Cette durée peut évoluer au fur et à mesure des renouvellements de contrat, en concertation avec le salarié.



Mise en situation de travail (par l'encadrant technique) :

- Locaux, matériels, tenue de travail, EPI
- Mesures de sécurité
- Processus de production

### **L'accompagnement social et professionnel**

L'encadrant technique est chargé :

- d'organiser et d'animer une activité de production, de faire acquérir des règles et des gestes professionnels en situation de travail,
- d'évaluer avec la personne et l'accompagnateur socioprofessionnel les capacités et les compétences professionnelles transférables,
- de participer au suivi de la personne dans son parcours d'insertion avec les autres intervenants internes et externes,
- d'être présent en continu pendant la durée des activités du chantier.

L'accompagnateur socioprofessionnel est chargé :

- d'aider chaque salarié à mettre en œuvre un projet de reprise d'activité professionnelle réaliste (et éventuellement de formation) en tenant compte des freins à l'insertion en
  - accueillant, informant et guidant le salarié pendant la durée du parcours sur le chantier.
  - prenant toutes initiatives, en lien avec les partenaires et notamment Pôle Emploi, afin que le salarié puisse bénéficier des actions de bilans et de formations correspondant à ses besoins,
  - assurant l'accompagnement vers les organismes mettant en œuvre ces actions.
  - assurant l'interface avec le travailleur social identifié lors de l'admission sur le chantier, pour faciliter le traitement de difficultés sociales constitutives de freins pour le projet socioprofessionnel.
  - favorisant, organisant et valorisant le passage en entreprise et intérim d'insertion autant de fois que nécessaire en liaison avec l'ANPE.
- d'évaluer les parcours d'insertion en organisant très régulièrement des entretiens d'évaluation,
- de rechercher les actions à mobiliser et réaliser des préconisations pour la poursuite du parcours d'insertion à l'issue du chantier.

Il s'agit d'un accompagnement individualisé complété par des interventions à caractère collectif : dont le but est la recherche d'une maîtrise de l'environnement socio-économique local et le développement des capacités d'autonomie et d'initiative de la personne pour (re)trouver un emploi.

Dans le cadre du suivi individuel, rencontres dans les locaux de l'association, au moins une fois toutes les trois semaines et plus selon la demande du salarié ou de l'accompagnateur socioprofessionnel (ASP).

L'accompagnement est inscrit dans le contrat de travail : il est donc conditionnel et obligatoire.

Les entretiens ont lieu pour moitié sur le temps de travail et pour l'autre sur le temps personnel du salarié.

L'accompagnement socioprofessionnel est la conjugaison du travail réalisé par l'équipe encadrante (encadrant technique, ASP, directeur) dans son ensemble. Des points « chantiers ou productions » sont régulièrement faits, avec ou sans les intéressés, et permettent de recentrer si nécessaire ou d'éclaircir des situations pour mieux appréhender les suites de parcours.

Quotidiennement l'ASP joint l'encadrants afin de faire le point sur la gestion des absences comme le recensement et la régulation des difficultés inhérentes à l'activité.

L'accompagnement, c'est aussi le fruit d'échanges entre les différents professionnels intervenant dans le parcours amont ou aval du salarié actuel. C'est aussi des entretiens de suivis/régulations avec les différents partenaires prescripteurs.

Afin de rendre les interactions de chacune des parties plus pertinentes et de travailler en harmonie (c'est souvent le cas au moment des renouvellements des contrats d'insertion), l'accompagnement socioprofessionnel provoque des régulations de bilan intermédiaire ou de fin des contrats pour tirer les projections ou conclusion nécessaire à la poursuite du parcours de l'intéressé(e).

L'engagement dans une dynamique de Démarche Qualité interne oblige à retravailler ou créer les outils confortant la professionnalisation des interventions aboutissant à la mise en œuvre :

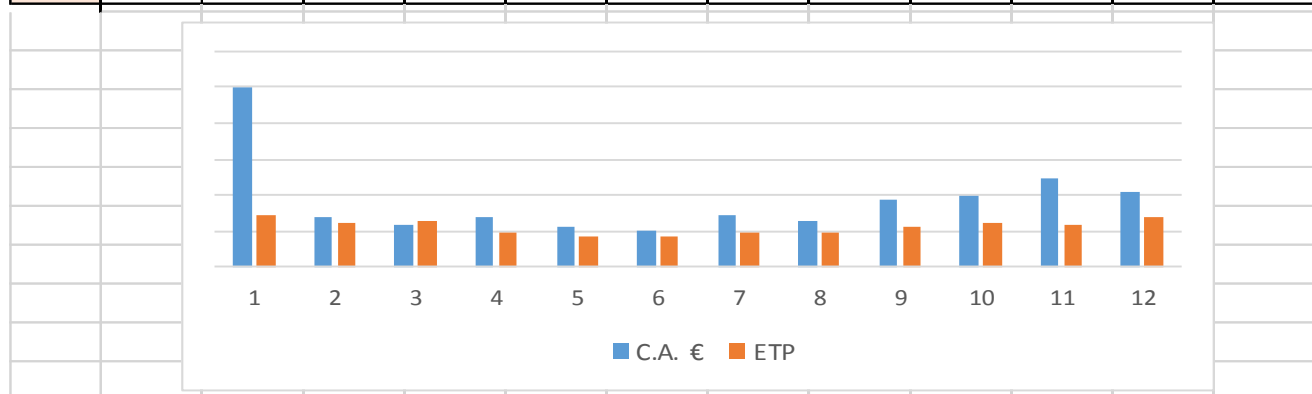
- de livret d'accueil pour chaque salarié,
- de fiche descriptive de chaque poste de travail et à l'élaboration de référentiels d'évaluation,
- de modes opératoires de travail inter-institutions avec la mise en œuvre d'un livret de parcours.

Ainsi les salariés sortant de l'ACI se voient remettre en fonction des évaluations réalisées, soit un simple certificat de travail, soit une attestation d'activité ou une attestation de compétences. Le choix du document est fait dans l'objectif de servir de façon croissante la valorisation du salarié.

## ACTIVITE DE PRODUCTION 2017

L'atelier était conventionné pour 8 postes d'insertion en équivalent temps plein (ETP).  
 Pour rappel 1 ETP en atelier chantier d'insertion équivaut à 1.820 heures annuelles.  
 Le nombre d'ETP réalisé cette année est de 7,48.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septem	Octobre	Novem	Décem
Heures	1469,62	1229,20	1311,14	964,93	880,40	840,72	964,99	961,74	1163,42	1261,53	1186,56	1381,40
ETP	9,69	8,1	8,64	6,36	5,8	5,54	6,36	6,34	7,67	8,32	7,82	9,11
C.A. €	9956	2811	2324	2812	2211	2048	2853	2596	3794	4003	4977	4192



Chiffre d'affaires prévisionnel 2017 : 48.000 €  
 Chiffre d'affaires réalisé : 44.602 € soit 92,92 %  
 soit 19% de plus que 2016.

Heures prévisionnelles 2017 : 14.560  
 Heures réalisées : 13.616 soit 93.51 % soit 7.48 ETP

22 salariés ont été en contrat cette année.

<b>Salariés en insertion :</b>	<b>Salaires Nets</b>	<b>101.768 €</b>
	<b>Charges Salariales</b>	<b>32.302 €</b>
	<b>Charges Patronales</b>	<b>22.006 €</b>

## SALARIES 2017

Tranche d'âge	Total	Hommes	Femmes
Moins de 26 ans	3	3	
De 26 à 50 ans	17	13	4
Plus de 50 ans	2	1	1
Total ...	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>5</b>

<b>1</b>	<b>Nombre de personnes reçues</b>	<b>13</b>
<b>2</b>	<b>Nombres de personnes accompagnées dans l'année</b>	<b>22</b>
<b>3</b>	- Dont bénéficiaires du RSA	14
<b>4</b>	Nombre de personnes recrutées dans l'année en CDDI (nouveaux entrants ACI)	7
<b>5</b>	- Dont BRSA orientés par le Conseil Départemental	4
<b>6</b>	Nombre d'heures réalisées en CDDI (ACI)	13616
	Nombre d'heures réalisées (AI)	
<b>7</b>	Nombre d'ETP correspondants réalisés (ACI)	7.48
<b>8</b>	Nombre de personnes mises à disposition (AI)	
<b>9</b>	Nombre de contrats (AI)	
<b>10</b>	Durée hebdomadaire moyenne des contrats (ACI ou AI)	30

Tranche d'âge	Total	Hommes	Femmes
Moins de 26 ans	3	3	
De 26 à 50 ans	17	13	4
Plus de 50 ans	2	1	1
Total ...	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>5</b>

Situation familiale	Sans Enfant		Avec Enfant		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Marié(e) ou vie maritale	2	1	7	2	12
Isolé(e)	7		1	2	10

Niveau de formation ou de qualification	Nombre	Dont BRSA
VI bis - pas ou peu scolarisé	0	
VI - Fin de scolarité obligatoire	11	10
V - niveau CAP / BEP	11	4
IV - Niveau BAC et +	0	
III - Niveau BAC + 2 et +	0	
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>14</b>

Mobilité	Nombre	Dont BRSA
Permis de conduire	12	6
Moyen de locomotion utilisé :		
- Automobile	12	7
- 2 roues	2	2
- Transport en commun		
Autre moyen de locomotion utilisé (préciser) :		
- <i>A pied</i>	7	4
- <i>Voiture sans permis</i>	1	1
Sans moyen de locomotion	0	
<b>Total :</b>	<b>22</b>	<b>14</b>

## SORTIES DE PUBLIC 2017 : 50 %

	Hommes	Femmes	Total	%
CDI Temps plein			0	0
Création ou reprise d'activité	1		1	12,5
CDD ou intérim >=6mois			0	0
	1	0	1	12,5
Contrat aidé secteur marchand	1		1	12,5
Emplois avenir			0	0
CDD ou intérim <6mois	1		1	12,5
	2	0	2	25
Formation pré-qual ou qual	1		1	12,5
Contrat aidé Marchand			0	0
Contrat aidé SIAE			0	0
Logique de parcours			0	0
	1	0	1	12,5
Sorties salariés > 3 mois non positives	2	2	4	50
<b>Total des sorties</b>	6	2	8	
Sorties salariés < 3 mois non positives	2			

10 personnes ont quitté l'atelier, 4 en sorties dynamiques. Sur les 6 autres : 1 licenciement pour faute, 1 pour absences répétées, 1 au chômage, 3 en maladie (1 pneumonie, 1 hospitalisation psy à Vauclaire, 1 hospitalisation à domicile avec reconnaissance travailleur handicapé).  
4 sur 6 ont été comptabilisées en négatif.

## FORMATION

**Qualification des salariés en insertion** : 1 parcours de 450 heures engagé sur la formation encadrant technique (FNARS).

**Formation des permanents** : Formation INAE/AFPA 4 jours, Développer la fonction tutorale.

## QUELQUES INDICATEUR D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### **4 personnes                    Accession à un logement**

Dossier de demande de logement social. Contact avec les bailleurs sociaux et les particuliers.

### **2 personnes                    Obtention d'un moyen de déplacement**

- Organisation de co-voiturage entre salariés
- Location scooter ou mobylette AFAC 24.

### **8 personnes                    Formation aux savoirs de base**

Depuis le mois d'octobre, Mme FLEURET intervient bénévolement sur l'atelier.

### **2 personnes                    Inscription dans une démarche de soins**

Accompagner le salarié à un RDV avec psychologue au centre à Montpon avant hospitalisation. Entretien avec l'infirmière du CMP concernant le suivi d'un traitement suite demande RQTH et AAH.

### **3 personnes                    Prise en charge de la problématique justice.**

Suivi et attestation de présences pour le jugement au tribunal et suivi SPIP.  
Action diverses et entretiens lors d'enquêtes Sociales ou judiciaires, budget.

**Poursuite du parcours - mise en place de prestations d'accompagnement de plus d'un mois avec un partenaire insertion (Cap Emploi, PLIE, CIVIS...)**

### **22 personnes                    Facilitation de l'accès aux droits ou la réalisation des démarches administratives.**

- appel de nos postes téléphoniques, recherches et/ou démarches sur nos postes informatiques
- information sur législation du travail
- accès droits CMU CMUC, complémentaire santé, droits couverture sociale générale lorsque assez d'heures travaillées, mutuelle de l'association
- aide au dossier surendettement, appels à la banque de France
- inscription (ou ré) Pôle emploi, pointage, règlement litiges indû. indemnisation, ouverture droits PE,
- contacts divers pour les dossiers, contact avec ancien employeur pour obtenir AE pour mise à jour, demande de rendez-vous pour voir les conseillers ou dans le cadre de transfert de pièces par mail pour faciliter l'échange d'informations
- orientation vers le PASS Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- . mise à disposition et affichage d'informations sur la santé de l'INPS (flyers, affiches....)
- . visite médicale du travail
- . aide à la RQTH
- . mutuelle

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

- **4 périodes d'immersion** : PMSMP dans le cadre de découverte d'un métier et le milieu des contraintes artisanales (clients de l'Etti)
- **Sous forme de test** : Intervention extérieure avec 4 salariés pour le nettoyage d'un magasin après un sinistre incendie.
- Rencontre avec le directeur de la recyclerie de Ribérac en vue d'un partenariat.
- Repérage et levée des freins à l'emploi en collaboration avec l'Espace Ressource de Cadillac, Atelier de remobilisation sur Ribérac, ceci afin de préparer le recrutement au sein de l'atelier.





C3I - 10 rue Marcel Pagnol - 24600 RIBERAC

Tél : 05 53 90.00.68

E.mail : [c3i.rib@orange.fr](mailto:c3i.rib@orange.fr)

C3I - 16 Place Gambetta - 24700 MONTPON MENESTEROL

C3I - 41 rue de la Libération - 24400 MUSSIDAN

Tél : 05 53 80 21 22

E.mail : [c3i.montpon3@orange.fr](mailto:c3i.montpon3@orange.fr)

C3I - 66 bis rue Alsace Lorraine - 33220 STE FOY LA GRANDE

Tél : 05 57.41.90.80

E.mail : [c3i.stefoy@orange.fr](mailto:c3i.stefoy@orange.fr)

Siège social : C3I - Route de Mussidan - 24130 LE FLEIX

[c3i@wanadoo.fr](mailto:c3i@wanadoo.fr)

Pour répondre aux besoins du territoire et pallier aux difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi accueillis, AI Service a créé en novembre 1994, l'Entreprise d'Insertion de Travail Temporaire C3I. Cette affiliation permet depuis :

- la poursuite du parcours d'insertion des bénéficiaires (de l'AI au-delà des 240 heures en entreprise ou si le passage dans une structure plus proche de l'emploi durable semble plus efficient donc vers l'EITT),
- une cohérence dans l'évolution du parcours,
- une stabilité relationnelle entre les intervenants (DE, partenaires, permanents) qui rend les échanges plus performants,
- une offre de service plus large pour les bénéficiaires ainsi que pour les clients,
- une lisibilité du fonctionnement local des deux structures avec des interlocuteurs communs dans le partenariat institutionnel,
- une mutualisation des ressources et moyens humains et matériels entre les deux structures,
- une homogénéité du projet social des associations.

C3I est une Entreprise d'Insertion de Travail Temporaire, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ainsi que la loi n°87-39 du 27 janvier 1987 et ses décrets d'application.

Depuis 1994, C3I œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Elle a vocation à embaucher des personnes qui, en raison de difficultés sociales et professionnelles ne peuvent accéder au marché traditionnel de l'emploi.

## **TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE D' INTERVENTION**

C3I exerce son activité sur un vaste secteur rural.

L'association est conventionnée par la DDTEFP Dordogne (dernière avenant février 2017 sur convention pluriannuelle) :

- pour la Dordogne, tout le territoire
- pour la Gironde, les cantons de : Castillon La Bataille, Pujols, Sainte Foy La Grande.

L'Entreprise d'Insertion de Travail Temporaire effectue ses mises à dispositions auprès des associations, des collectivités locales, des artisans, des exploitants agricoles, des professions libérales et des entreprises.

Tout salarié mis à disposition est agréé par Pôle Emploi pour une durée maximale de 2 ans.

## **ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT**

L'équipe est composée de 8 permanents.

Le siège social de C3I se situe à Le Fleix 24130 avec un bureau central.

L'association dispose de quatre zones d'accueil ouvertes du lundi au vendredi :

- . Sainte Foy La Grande, 33220, 66 bis rue Alsace Lorraine.
- . Ribérac, 24600, 10 rue Marcel Pagnol
- . Montpon, 24700, 16 Place Gambetta
- . Mussidan, 24400, 41 rue de la Libération

En outre des permanences dans les Mairies de St Astier et Castillon La Bataille ainsi que dans les Maisons de l'emploi Bergerac et Périgueux sont menées compte tenu notamment des problèmes de mobilité des demandeurs d'emploi.

L'association dispose dans ses différents locaux d'ordinateurs équipés de traitements de texte, tableurs et de connexions internet haut débit.

C3I mutualise avec AI Service : 4 véhicules de service, de 2 véhicules prêtés aux salariés pour des déplacements visant des entretiens, de la formation ou des missions. Une de ces voitures est un don du Conseil Départemental de Gironde.

L'association est point ressource d'AFAC24 sur Ribérac pour la location de mobylettes ; à ce jour deux cyclomoteurs et deux scooters constituent ce parc. L'association se porte caution pour les locations.

## LE PUBLIC

Le public accueilli est constitué :

- de jeunes en difficulté,
- de personnes en chômage de longue durée,
- de bénéficiaires du RSA (32 %),
- de bénéficiaires de l'ASS (8.6 %),
- de personnes de plus de 50 ans (18.9 %),
- de femmes isolées,
- de personnes prises en charge au titre de l'aide sociale,
- de travailleurs handicapés (6.5 %),
- de personnes démunies de toute ressource, en rupture familiale, en état de détresse psychologique,
- de personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles en raison de leur âge, de leur comportement, de leur santé, de la précarité de leur situation matérielle.

Le rôle de la structure d'insertion ne se traduit pas simplement en termes de remise à l'emploi. En tenant compte des statistiques nationales des Association Intermédiaires il est considéré que pour 3 personnes en recherche d'emploi franchissant le seuil de l'AI pour la première fois :

- ✓ une bénéficiera rapidement d'une mise à disposition,
- ✓ une restera dans les fichiers de la structure
- ✓ une sera réorientée vers des partenaires où bien ne relève pas de l'IAE.

D'autres services complémentaires sont proposés à l'accueil :

- ✓ donner une information la plus large possible,
- ✓ orienter notamment quand l'AI ne répond pas au besoin du demandeur,
- ✓ mettre en relation vers des services d'urgence ou d'aides.

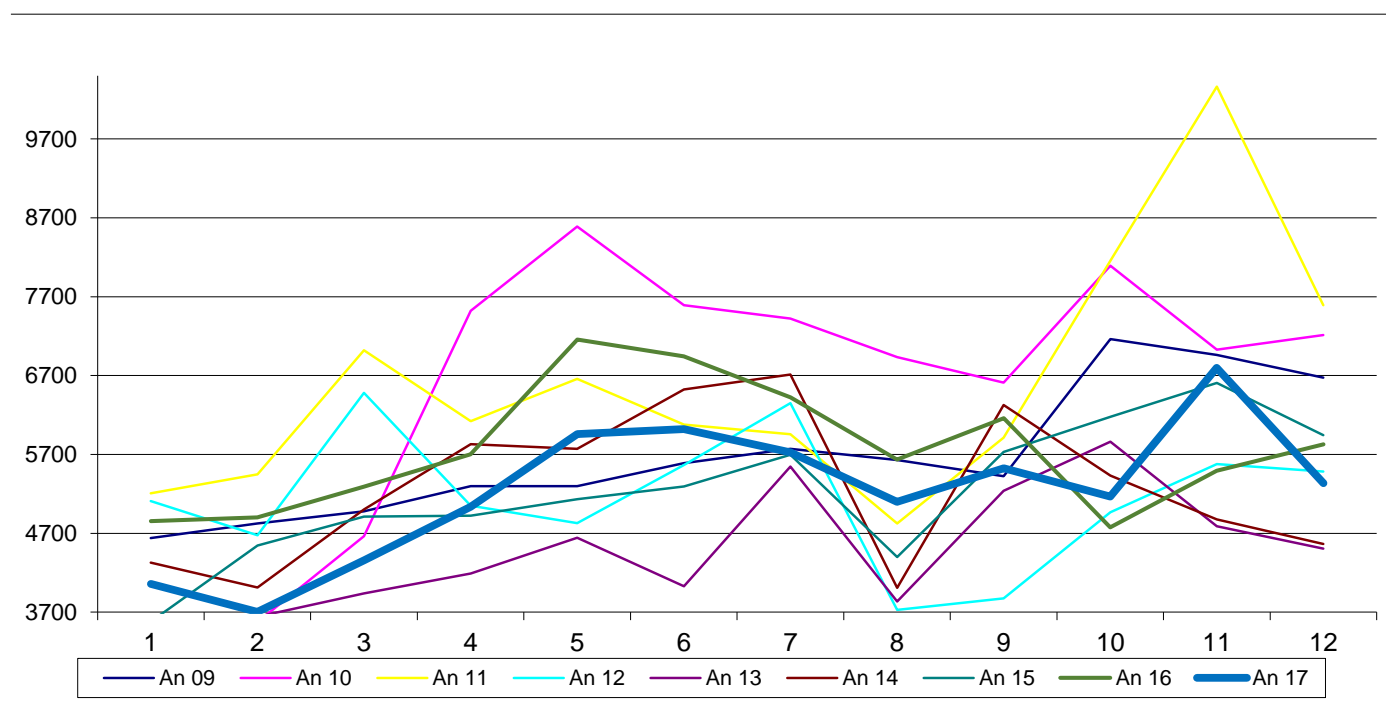
ORGANISATION DES PARCOURS AU SEIN DE LA STRUCTURE (Cf page 3)

## ACTIVITE DE MISE A DISPOSTION 2017

C3I était conventionné pour 41 postes d'insertion en équivalent temps plein (ETP).  
 Pour rappel 1 ETP en entreprise d'insertion équivaut à 1600 heures annuelles.  
 Le nombre d'ETP réalisé cette année est de 39.24.

### Comparatif années précédentes :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moy	ETP
An 09	4639	4824	4977	5300	5299	5590	5773	5630	5424	7161	6961	6675	<b>68 254</b>	5688	42,66
An 10	3626	3575	4663	7523	8591	7591	7421	6936	6610	8092	7028	7215	<b>78 870</b>	6572	49,29
An 11	5208	5447	7021	6122	6657	6079	5958	4826	5913	8154	10364	7590	<b>79 339</b>	6612	49,59
An 12	5110	4675	6479	5051	4830	5567	6351	3729	3874	4967	5579	5484	<b>61 696</b>	5141	38,56
An 13	3650	3641	3940	4192	4644	4030	5548	3834	5237	5861	4789	4506	<b>53 873</b>	4489	33,67
An 14	4329	4011	5002	5830	5769	6525	6712	4010	6328	5431	4874	4565	<b>63 386</b>	5282	39,62
An 15	3580	4544	4910	4925	5132	5294	5697	4400	5733	6175	6606	5943	<b>62 939</b>	5245	39,34
An 16	4854	4904	5292	5704	7155	6942	6422	5635	6159	4777	5493	5827	<b>69 163</b>	5764	43,23
An 17	4056	3702	4360	5037	5957	6023	5725	5097	5524	5167	6798	5336	<b>62 783</b>	5232	39,24



**Palmarès sur 9 ans :** 2011, 2010, 2016, 2009, 2014, 2015, 2017, 2012 et 2013.

L'année 2017 connaît une baisse d'activité de 9.29% par rapport à 2015 soit 6.380 heures et revient à son niveau de 2015.

185 salariés ont effectué 62.783 heures de mises à disposition en 1763 contrats auprès de 103 clients.

<b>Salariés en insertion :</b>	<b>Salaires Nets</b>	<b>656.834 €</b>
	<b>Charges Salariales</b>	<b>187.243 €</b>
	<b>Charges Patronales</b>	<b>248.978 €</b>

Pour information depuis 2009, date de mise en service de notre logiciel métier, l'association C3I a touché 415 clients et fait travailler 1.335 salariés.

## SALARIES 2017

Nombre	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Ribérac	15	8,11	3	1,62	18	9,73
Montpon, Mussidan, Saint Astier	52	28,11	15	8,11	67	36,22
Vélines, Ste Foy	83	44,86	17	9,19	100	54,05
	<b>150</b>	81,08	<b>35</b>	18,92	<b>185</b>	100,00
moins de 26 ans	43	23,24	7	3,78	50	27,03
26 à 49 ans	78	42,16	22	11,89	100	54,05
50 à 60 ans	28	15,14	6	3,24	34	18,38
plus de 60 ans	1	0,54	0	0,00	1	0,54
RSA	51	8,00	8	4,32	59	31,89
dont Dordogne	34	18,38	5	2,70	39	21,08
Travailleurs handicapés	11	5,95	1	0,54	12	6,49
Niveau Licence	1	0,54		0,00	1	0,54
Niveau BTS	6	3,24		0,00	6	3,24
Niveau Bac	20	10,81	2	1,08	22	11,89
Niveau Bac Pro	8	4,32	5	2,70	13	7,03
CAP BEP	67	36,22	22	11,89	89	48,11
niveau CAP BEP	45	24,32	5	2,70	50	27,03
formation 1 an au plus	3	1,62		0,00	3	1,62
Scolarité Obligatoire		0,00	1	0,54	1	0,54
Non renseigné		0,00		0,00	0	0,00

Les bénéficiaires du RSA représentent 20,88% des heures.

Heures	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Ribérac	2823,70	4,50	722,00	1,15	3545,70	5,65
Montpon, Mussidan, Saint Astier	17655,57	28,12	1338,71	2,13	18994,28	30,25
Vélines, Ste Foy	35030,05	55,80	5213,06	8,30	40243,11	64,10
	<b>55509,32</b>	88,41	<b>7273,77</b>	11,59	<b>62783,09</b>	

97 salariés n'avaient jamais travaillé par l'intermédiaire de C3I soit 52,43% du public (36% des heures réalisées)

75 salariés étaient présents depuis 2016 soit 40,54% du public (56,81% des heures réalisées)

11 sont revenus après 2 voire 8 ans d'absence soit 5,94% du public (5,14% des heures effectuées).

Sur les 185 salariés de 2017, 83 ont travaillé moins de 150 heures soit 44,86 % : (59,25% en 2016)

- 25 avaient déjà travaillé par notre intermédiaire en 2016 (13.51%)
- 9 ont commencé au 1<sup>o</sup> trimestre (4.86%)
- 10 ont commencé au 2<sup>o</sup> trimestre (5.40%)
- 13 ont commencé au 3<sup>o</sup> trimestre (7.02%)
- 26 ont commencé au 4<sup>o</sup> trimestre (14.05%)

Sur les 185 salariés 44 ont travaillé entre 150 et 410 heures soit 23.78% (maxi un quart temps) dont 63.63% n'avait pas été salarié en 2016.

35 ont travaillé de 411 à 750 heures soit 118.91% dont la moitié étaient déjà salariés en 2016 et 22% également en 2015.

23 ont travaillé plus de 750 heures soit 12.43%, 73% étaient présents l'année dernière.

4 sont sortis en CDI, 1 en CDD et 2 au chômage.

### SORTIES DE PUBLIC 2017 : 73.13 %

	Hommes	Femmes	Total	%
CDI Temps plein	11	7	18	26,87
Création ou reprise d'activité			0	0
CDD ou intérim >=6mois	8	3	11	16,42
	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>43,28</b>
Contrat aidé secteur marchand	1		1	1,49
Emplois avenir	1		1	1,49
CDD ou intérim <6mois	11	2	13	19,4
	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>22,39</b>
Formation pré-qual ou qual	2	1	3	4,48
Contrat aidé Marchand			0	0
Contrat aidé SIAE		1	1	1,49
Logique de parcours	1		1	1,49
	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7,46</b>
Sorties salariés > 3 mois non positives	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>26,87</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>50</b>	<b>17</b>	<b>67</b>	
Sorties salariés < 3 mois non positives				

**A noter dans les sorties durables** : 2 personnes en CDI non comptabilisées car pas d'heures en 2017, 2 personnes en CDI non comptabilisées car le temps de travail dans l'ETTI a été inférieur à 150 heures.

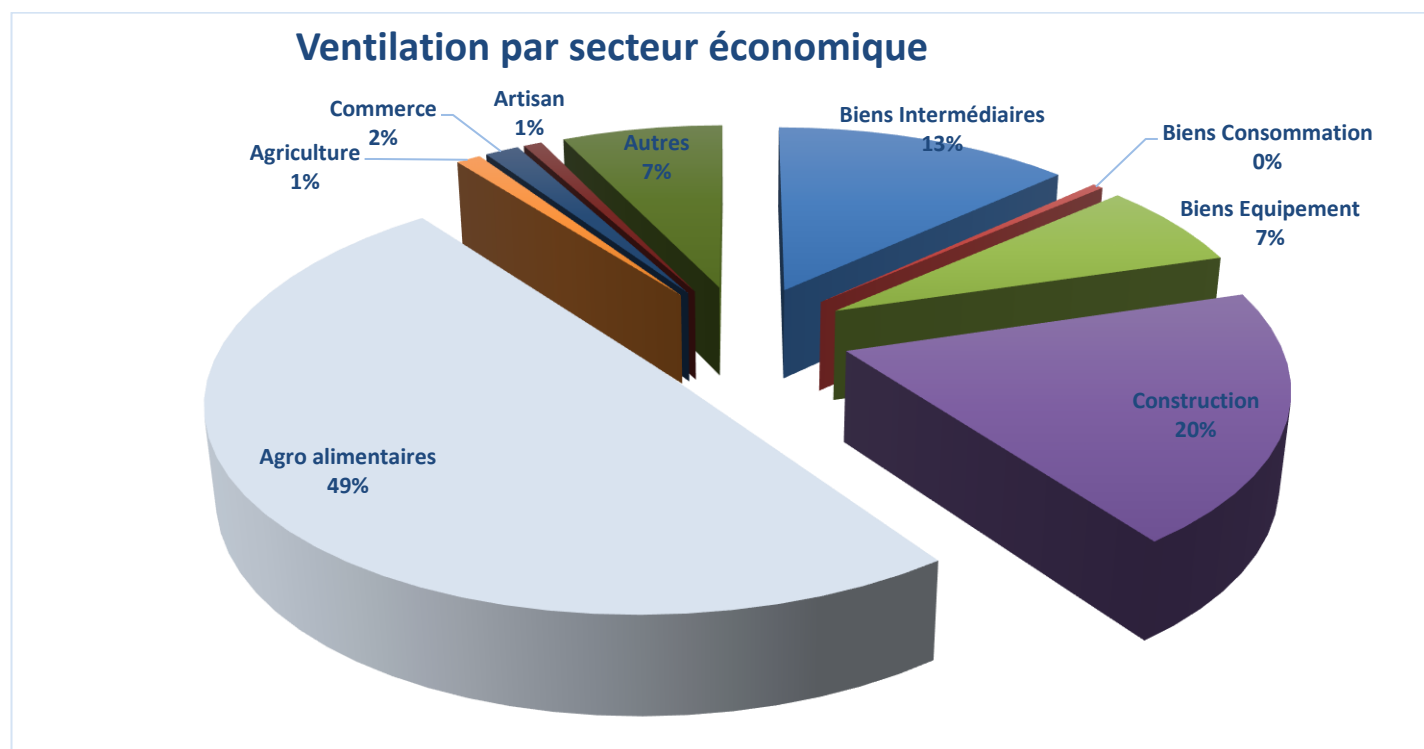
**A noter dans les sorties de transition** : 1 personne en contrat aidé non comptabilisée car pas d'heures en 2017, et 6 personnes non comptabilisées car leur temps de travail est inférieur à 150 heures en 2016.

**A noter dans les sorties positives** : 1 personne non comptabilisée en formation car pas d'heure en 2017, 2 personnes non comptabilisées en CDD et autres car pas d'heure en 2017.

**A noter dans les sorties négatives** : 7 personnes non comptabilisées car leur temps de travail est inférieur à 150 heures.

## CLIENTS 2017

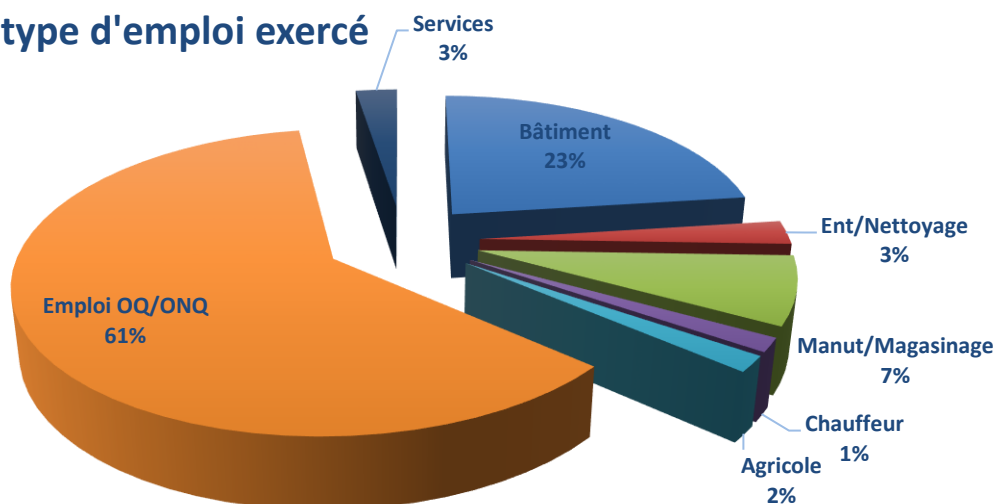
Cette année C3I a travaillé avec 103 clients (autant qu'en 2016) pour 1763 contrats.



58 clients n'ont pas fait appel à nous en 2017 ; ils représentaient 8.839 heures en 2016 et étaient répartis sur toutes les zones d'activité.

40 nouveaux clients répartis sur toutes les zones géographiques ont effectué 10.021 heures auxquels il faut ajouter 19 anciens clients pour 4.908 heures soit un total de 14.929 heures. L'action commerciale menée depuis juin 2015 a permis de ramener plus de 62 % de cette clientèle.

## Ventilation par type d'emploi exercé



Il est très difficile de mobiliser les Entreprises. Le mot insertion provoque de la méfiance.

Les entreprises ont moins de surcroît de travail et ne diversifient pas leur solution RH.

### CLAUSES D'INSERTION

13.253 heures contre 12.710 heures réalisées en 2016 soit pour cette année 21.10 % de l'activité (38% en 2014) avec 36 entreprises mobilisant 46 salariés.

Les facilitateurs de clause sont multiples :

- Plie des Graves 740 h (Cité Numérique)
- Plie Mérignac 495 h 5 (Chantier les Ardillos, Gironde Habitat)
- Plie du Libournais 436 h (Maison Petite Enfance)
- CD Dordogne 1200 h (Presbytère ST Méard, Collège Montaigne Equip. Sport)
- CD Gironde 14 h (Gironde Habitat)
- EEE de Bergerac 766 h (Pôle Petite Enfance Bergerac, Maison du Quartier de Naillac)
- EEE/Plie Périgueux 6197 h (Foyer des Jeunes Travailleurs, Gymnase Grand Périgueux, Campus Formation Boulazac, ...)
- Plie des Hts Garonne 323 h (Arena Floirac)
- Plie Marseille 164 h (Clause des Docks)
- Divers 3366 h

Certaines entreprises de la Dordogne réalisent avec nous des heures clausées sur des chantiers hors département voire hors région (cas des entreprises de montages).

Preuve de leur satisfaction, les Entreprises dépassent souvent le quota d'heures prévu dans la clause.



Toujours des marchés perdus : pas de clause initiée par des collectivités locales et intervention des ETT. **Le discours est parfois réducteur : l'entreprise (ou la collectivité) peut recourir aux SIAE sans qu'il y ait de marché public, de clauses, ... dans le cadre de l'intérim pour C3I où la Responsabilité Sociale de l'Entreprise a également toute sa place.**

C3I a été retenue par VINCI dans le cadre de son référencement national des ETTI pour le plan pluri annuel 2017 - 2020. Référencement Eiffage depuis octobre 2013.

## **FORMATIONS**

### **Qualification des salariés en insertion :**

- 1 validation CLEA suite SST faite avec C3I,
- 10 SST avec ECF Formation réalisée dans nos locaux de Mussidan,
- 1 CACES R372 CAT 9 financés par nos fonds propres,
- 1 CACES R372 CAT 9 financement PE,
- 1 CACES Robic Kevin 35h de CPF utilisées en temps de travail,
- 1 Habilitation fluides frigo obtenue : co-financement,
- 1 formation AFPA et le FAFTT : Maçon traditionnel.

En 2017, les salariés employés dans l'agro-alimentaire ont passé les tests d'hygiène de cette branche. D'autres sont sensibilisés à la chasse aux risques dans les métiers du bâtiment.

### **Formations permanents :**

- Juridique ETTI (MANAGIR) pour 2 personnes, 14 heures fonds propres
- Législation ETTI (MANAGIR) pour 2 personnes, 14 heures prise en charge Faf-TT
- Bilan de compétence
- Logiciel métier, CTS, 2 personnes, 7 heures
- Logiciel métier, CTS, 1 personne, 3.30 heures
- Perfectionnement informatique, 2 personnes, 48 heures de 2016 à 2017

## QUELQUES INDICATEURS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### **21 personnes      Accession à un logement**

Aide à la recherche logement auprès d'agences immobilières, HLM, Mairies / Info CAF simulation d'aide APL/ FSL Préparation de dossier, attestations.

### **23 personnes      Obtention d'un moyen de déplacement**

- organisation de co-voiturage entre intérimaires
- transports aller fait par l'Association et organisation pour le retour en covoiturage
- prêt de vélo et prêt de véhicule, demande de remboursement d'achat de pneus,
- Info sur les aides du Fastt et Auto du Cœur diffusion de l'information
- avance de salaire pour achat de carburant...avant le démarrage de la mission
- Demande de prêt au resto du Cœur / à l'ADIE pour achat véhicule

### **74 personnes      Formation aux savoirs de base**

Tests hygiène et sécurité pour possible entrée en usine agro-alimentaire

### **9 personnes      Inscription dans une démarche de soins**

- Orientation vers le Médecin du CG 33 et du psychologue du CG
- Visite médicale spécifique auprès de notre médecin du travail

### **22 personnes      Permis de conduire**

- Orientation vers la plateforme de mobilité.
- Démarche auprès du FAstt pour aide au Permis B
- 5 prescriptions pour action l'auto-école solidaire
- Réactivation du passage du Permis.( demande en préfecture)

### **20 personnes      Prise en charge de la problématique surendettement.**

### **3 personnes      Résolution de problèmes de garde d'enfants.**

### **79 personnes      Rupture d'un isolement social avéré (proposition de loisirs, sorties...)**

- la première mission avec C3I et tout ce qui en découle : proximité, disponibilité et écoute des permanentes...
- affichage, transmission info des animations locales
- proposition de participation au forum pour l'emploi

### **185 personnes      Facilitation de l'accès aux droits ou la réalisation des démarches administratives.**

- appel de nos postes téléphoniques, recherches et/ou démarches sur nos postes informatiques
- information sur législation du travail
- accès droits CMU CMUC, complémentaire santé, droits couverture sociale générale lorsque assez d'heures travaillées, mutuelle de l'association
- aide au dossier surendettement, appels à la banque de France
- inscription ou ré Pôle emploi, pointage, règlement litiges indû. indemnisation, ouverture droits PE,
- Contacts divers pour les dossiers Pôle emploi -
- demande de rendez-vous pour voir les conseillers ou dans le cadre de transfert de pièces par mail pour faciliter l'échange d'informations
- orientation vers le PASS Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- . mise à disposition et affichage d'informations sur la santé de l'INPS (flyers, affiches....)
- . visite médicale du travail
- . aide à la RQTH

## **5 personnes**

## **Prise en charge de la problématique justice.**

Suivi et attestation de présences pour le jugement au tribunal et suivi SPIP  
Action diverses et entretiens lors d'enquêtes Sociales ou judiciaires

**Poursuite du parcours - mise en place de prestations d'accompagnement de plus d'un mois avec un partenaire insertion (Cap Emploi, PLIE, CIVIS...)**

## **ELEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- **Action de développement** : une personne a débuté cette action en octobre 2015 sur la vallée de l'isle. Ce poste a été pérennisé en CDI depuis le premier juillet 2017 avec l'aide financière du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (fonction structurante). Pour l'année 2017, 8 nouvelles entreprises, 4.909 heures générées directement par l'activité commerciale.

- **Poursuite de l'Action référent sécurité** pour l'EITT avec le concours de la Carsat. Mise en place des procédures et poursuite des échanges de pratiques.

- C3I a signé des conventions de partenariat avec les associations Intermédiaires : Interm'aide 24 à Terrasson, Trait d'Union à Sarlat, 3S à Coulounieix et Aide24 à Bergerac. Les objectifs de ces conventions sont :

- de renforcer l'accompagnement dans une logique de parcours

- de présenter une offre de service globale sur le territoire
  - de créer, d'intensifier les partenariats avec prescripteurs et branches professionnelles
  - de répondre, en associant les qualités de chacun, à des projets plus ambitieux
  - de promouvoir la clause d'insertion dans les marchés publics
- Un bilan de compétence a été réalisé sur une personne en agrément IAE mais plus salarié de c3i depuis plus de 12 mois.
  - Une attention particulière a été portée à la ré-organisation interne du travail au sein de notre plus gros partenaire. Pour une meilleure appréhension des postes occupés par nos salariés intérimaires :
    - Visite des ateliers avant recrutement,
    - Partenariat accru av les cadres dirigeants,
    - Visites hebdomadaires sur place : mise en place des plannings, suivi des missions, ...
  - **3 périodes d'immersion** : PMSMP dans le cadre de découverte d'un métier et le milieu des contraintes artisanales (clients de l'Etti).

### Problématiques rencontrées

- Les agréments pôle emploi affolent certains prescripteurs quant à la surcharge de travail.
- Beaucoup plus de salariés en fragilité physique et psychologique (tentatives de suicides, maladie grave)
- Manque d'expérience professionnelle pour les jeunes qualifiés. Intensification de la démarche commerciale pour trouver une mission.
- Les jeunes sortis précocement du système scolaire ne veulent pas forcément se qualifier ; la formation prend la résonance école dont ils ne souhaitent plus entendre parler. Afin d'appréhender le savoir-faire, il faut utiliser des PMSMP (évaluations en milieu de travail).
- Mobilité physique : pas de permis, véhicule en mauvais état, suppression du permis.

- Les véhicules de l'association peuvent dépanner les salariés lors de panne de voiture ou un lieu de mission trop éloigné de leur domicile.
- Pour les personnes bénéficiant des minima sociaux il est difficile d'articuler à moyen terme un retour à l'emploi quand ils ont l'impression de perdre de l'argent.

### Actions remarquables

- **Le partenariat avec les services sociaux** a permis de gérer des situations délicates.
- **Participation** aux FORUM emploi.
- **Orientation** vers le PASS Permanence d'Accès aux Soins de Santé excellent outil qui peut régler les problèmes entre les intervenants santé Caf et CPAM entre le 33,24 et 47.
- **Participation** aux CTA Technique avec les Chargées de suivi et aux CTA institutionnels.
- **Participation** au comité de suivi des clauses du Libournais et des conventions collèges sur nos territoires.
- **Rencontres** avec les Conseillers Pôles Emploi, avec les PLIE et les Missions Locales, Comité de suivi de BRSA.
- **Participation** aux Assemblées Générales des partenaires et aux forums.

### LES PARTENAIRES

AI Service depuis 29 ans et C3I existe depuis 23 ans. Le nombre d'heures effectuées, le nombre de salariés, d'inscrits et de clients ne sont que la traduction quantitative de leur activité. Il faut y ajouter les sorties positives en terme d'emploi qui font la liaison vers le qualitatif et bien sûr le partenariat inévitable et obligatoire avec tous les dispositifs sociaux et emploi du territoire. Les partenaires peuvent s'appuyer sur les structures pour :

- . une évaluation professionnelle du bénéficiaire
- . un retour sur les objectifs fixés avec la personne
- . un relai, une médiation, une transmission d'offres, ...

AI Service travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires locaux afin de coordonner les interventions auprès du public accueilli, notamment :

- Les agences locales de Pôle Emploi et leurs prestataires (ALE de Libourne, Bergerac, Saint Astier). Un suivi professionnel est réalisé régulièrement avec le conseiller local. De cette coopération constructive, il découle des interventions plus personnalisées où le demandeur d'emploi se sent plus soutenu. Participation aux différents forums et CTA. Les conventions de coopération annuelles sont signées. Participation aux CTA trimestriel des ASP à Montpon. Participation au Flash Emploi de Mussidan en avril.

- Les Espaces Economie Emploi de Bergerac, Saint Astier, Nontron, les PLIE de Périgueux, Nontron et Libourne notamment le cadre des clauses d'insertion des marchés publics. Permanences pour l'accueil et le suivi des salariés clauses et mise en place d'outils avec l'EEE Bergerac : « Qui fait quoi en bergeracois ». Permanence bimensuelle à l'EEE de Saint Astier (6h/mois) et depuis le début de l'année, 85 personnes ont été reçues.

- Les Missions Locales avec un partenariat ancien avec les différents conseillers. Intervention auprès des clubs jeunes, des comités Civis.

- Les référentes RSA : participation aux groupes locaux d'insertion. Tableaux des missions réalisés par les bénéficiaires du RSA par référent. Les CMS, la plateforme des services de Montpon.

- Les collectivités : Permanences mensuelles aux Mairies de Castillon la Bataille, de Mareuil, à la salle annexe des associations à Saint Aulaye ainsi que dans les locaux de l'Espace Ressource de Cadillac à La Roche Chalais.

- L'Espace Solidarité Emploi de Neuvic où sont organisés mensuellement des groupes de travail à thème à destination des demandeurs d'emploi par des ASP du territoire dont une Conseillère en Insertion Professionnelle de C3i. Cette dernière a organisé deux visites dans une entreprise cliente pour des salariés potentiels. Les Resto du Coeur, le Secours Catholique, la Croix Rouge, diverses Associations liées à la vie quotidienne et à l'aide aux personnes.

- La MDPH, la Carsat Aquitaine, CAP Emploi est ses prestataires : Projet de mise en place d'entretien tripartite Cap Emploi / C3I et le salarié en insertion, les SPIP.

- La Tresse (Entreprise d'insertion, l'ASCSN à Neuvic, AFAC24 (Ribérac est point relais pour la location de scooters et mobylettes), ASPAT pour les locations sur

le sud du département, les Associations intermédiaires de Dordogne. Les Organismes de formation ; BATI PLUS à Bergerac, IFRIA, Fauvel, OF IEP Cadillac, ASCSN, Socrate Conseil.

- .... **et surtout les Clients.**